

Insee Dossier

Guadeloupe



Antilles-Guyane

N° 8

Octobre 2016

Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Guadeloupe

Ce dossier a été réalisé par l’Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la DJSCS.

Ont participé à cette étude :

DJSCS de Martinique : Véronique FLAMAND, coordonnatrice de la mission « Observation, Études, Statistiques ».

DJSCS de Guadeloupe : Rodolphe THUDOR, coordonnateur de la mission « Observation, Études, Statistiques ».

Insee Direction Interrégionale Antilles-Guyane : Jean-Éric PLACE, chef du Service territorial de Basse-Terre

Auteurs : Pierre-Adrien BAYART, Annick COUILLAUD, Lise DEMOUGEOT, Nicolas KEMPF, Guy MYSTILLE, Audrey NAULIN, Chargés d’études, Insee.

Chef de projet : Christophe BASSO, chef du Service territorial de Fort de France, Insee.

Édito

L'archipel des possibles : les jeunes guadeloupéens face à l'insertion sociale et professionnelle

Ils sont 69 000 à être âgés de 15 à 29 ans en Guadeloupe, et autant de situations spécifiques et de rapports différents à la vie active. Étudiants et étudiantes préparant ou parfois reculant leur entrée dans la vie active, jeunes en apprentissage ou en cursus scolaire long, salariés sans diplôme ou jobeurs titulaires de BAC+5, jeunes émancipés ayant charge de famille ou jeunes vivant encore chez leurs parents, toutes et tous ont entre 15 et 29 ans.

Face à cet archipel de situations possibles qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, comprendre les grandes tendances de l'insertion sociale et professionnelle des 15-29 ans et mieux mesurer leurs parcours d'insertion est le double objectif que ce dossier permet d'éclairer. Au travers de huit thèmes propres au territoire guadeloupéen et de deux dossiers de comparaison, les préfectures de Guadeloupe et Martinique, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles & Guyane et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour dresser un état des lieux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'emploi des jeunes face au marché du travail a connu de profondes mutations au cours des dix dernières années : hausse du taux de chômage et augmentation importante du niveau moyen de formation ; moindre recrutement de débutants et accroissement des exigences en termes de qualification et de compétence. Les conséquences en sont la création *de facto*, chez les jeunes à la recherche d'emploi, d'un vivier pour le travail précaire, d'une force d'appoint par ses formes d'emploi comme en témoigne l'importance du temps partiel subi, conséquence du sous-emploi ou de la déqualification des emplois. En outre, la rencontre de l'offre et de la demande de travail ne jouent pas forcément dans le sens d'un rééquilibrage : la pénurie d'emploi favorise la course aux diplômes qui elle-même peut entraîner certains effets pervers tels que le déclassement croissant dans l'emploi, en termes de niveau de recrutement comme de salaire.

De l'autre côté de l'Atlantique et face aux 69 000 jeunes vivant en Guadeloupe, 51 000 autres jeunes de 15 à 29 ans en sont originaires et vivent dans l'hexagone. Ces originaires y sont partis soit pour débiter leurs études ou les poursuivre, soit encore pour y trouver leur premier emploi ou continuer leur carrière professionnelle ; et à raison pour la recherche d'emploi : en hexagone, ils ont deux fois moins de risque qu'en Guadeloupe d'être au chômage.

Ainsi, pour celles et ceux qui restent, qui viennent de finir leurs études et aspirent à l'émancipation, les premières années de la vie active seront pour beaucoup des années difficiles : face à la recherche d'emploi, plus de la moitié des jeunes sont au chômage en Guadeloupe. Ces statistiques ne doivent néanmoins pas faire oublier que les situations d'emploi non déclaré sont probablement fréquentes et qu'elles contribuent au niveau de vie des jeunes, même si c'est au détriment de leur couverture sociale.

En dix ans, le rattrapage économique de la Guadeloupe sur la Martinique se retrouve dans l'évolution des niveaux de vie des jeunes et de leur rapport à la pauvreté : parmi les 69 000 jeunes guadeloupéens résidents, un sur cinq vit sous le seuil de risque de pauvreté. Cette proportion en recul en Guadeloupe a augmenté en Martinique. Face au risque de pauvreté, les jeunes émancipés sont plus protégés que leurs homologues vivant chez leurs parents en raison notamment des aides au logement et des minima sociaux.

En filigrane de ce dossier apparaissent les études qu'il conviendra de mener. Face aux opportunités d'emploi qui s'ouvriront aux jeunes en conséquence du vieillissement de la population, se pose avec une plus grande acuité la question de l'adéquation des formations aux métiers qui seront à pourvoir : dans dix ans, quels seront les métiers pour lesquels les jeunes guadeloupéens devront être qualifiés ?

Directeur régional de l'Insee Antilles-Guyane

Didier Blaizeau

Édito	1
Fiches thématiques	3
Thème 1 – Démographie - Vue d'ensemble	4
La proportion des jeunes de moins de 30 ans diminue dans le temps	
Thème 2 – Jeunes actifs de 15 à 29 ans	8
Plus de 27 000 jeunes en activité	
Thème 3 – Emploi, sous-emploi et chômage en phase d'insertion professionnelle	10
Une insertion progressive	
Thème 4 – Statuts des emplois et emplois aidés	12
Plus de la moitié des jeunes a un emploi stable	
Thème 5 – Salaires et catégories socioprofessionnelles - Secteurs d'activité économique et CSP	14
Des emplois pas toujours en rapport avec les diplômes	
Thème 6 – Mobilité et situation professionnelle en début de carrière	16
De nombreux jeunes émigrent vers l'Hexagone	
Thème 7 – Domaine de formation et emploi	18
Plus de la moitié des diplômés opte pour des formations techniques ou professionnelles	
Thème 8 – Formation et scolarité	20
La moitié des jeunes en études	
Dossiers	23
Les jeunes et la pauvreté	24
Le niveau de vie des jeunes guadeloupéens rattrape celui des jeunes martiniquais	
Profil des jeunes éloignés de l'emploi	30
La part de jeunes éloignés de l'emploi en Martinique augmente pour rejoindre celle de Guadeloupe	
Les jeunes de Saint-Martin	34
Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes de Saint-Martin	
Définitions	36

FICHES THÉMATIQUES

La proportion des jeunes de moins de 30 ans diminue dans le temps

La part des jeunes dans la population guadeloupéenne n'a cessé de décroître durant ces dernières décennies, creusant ainsi un déficit des 15-29 ans dans la pyramide des âges. Une partie d'entre eux quitte la région pour l'Hexagone principalement, motivée par le désir de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi. Parmi ceux restés en Guadeloupe, sept sur dix vivent encore dans une famille, à part égale au sein d'un couple ou d'une famille monoparentale et trois sur dix sont chefs de ménage. Parmi ces derniers, un tiers vit en couple, un quart vit soit en famille monoparentale, soit en cohabitation, les autres sont des personnes isolées. À l'image de la tendance régionale, le nombre de ménages « jeunes » augmente, mais leur taille diminue. Les jeunes femmes sont fécondes, mais mettent au monde leur premier enfant un peu plus tôt qu'en Hexagone et Corse. Le taux de recours à l'IVG décroît chez les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans mais reste très élevé.

Annick Couillaud

En 2012, la Guadeloupe compte 69 290 jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans. Leur part dans la population totale est de 17,2 % (18,1 % en France hexagonale). Cette génération est composée majoritairement de femmes (51 %). Cependant, depuis plusieurs décennies, elle ne cesse de décroître. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2012, le déficit de jeune population est proche de 34 700 dont une majorité masculine (52 %).

La pyramide des âges de Guadeloupe comparée à celle de l'Hexagone illustre bien le déficit des générations guadeloupéennes dans les groupes d'âge des 20-35 ans. Cette baisse est la résultante des effets conjugués de la baisse de la natalité, l'arrivée de classes d'âges moins fournies entraîne une diminution de la part des moins de 14 ans,

et de l'émigration des jeunes (15-24 ans) en âge de suivre des études ou d'entrer sur le marché du travail. C'est principalement la tranche d'âge des moins de 30 ans qui est la plus déficitaire en 2012. En même temps, leur part diminue beaucoup plus qu'en Hexagone.

Les Antilles souffrent d'une émigration des jeunes populations plus forte qu'en Hexagone, réduisant ainsi le nombre d'hommes à 86,4 pour 100 femmes en Guadeloupe, 85,5 pour 100 femmes en Martinique et 93,9 en Hexagone.

Autre constat de vieillissement en Guadeloupe : l'âge moyen de la population (38,4 ans) s'accroît deux fois plus rapidement sur la période 1999-2012 que celui du national (5,2 ans contre 2,0 ans) (figure 1).

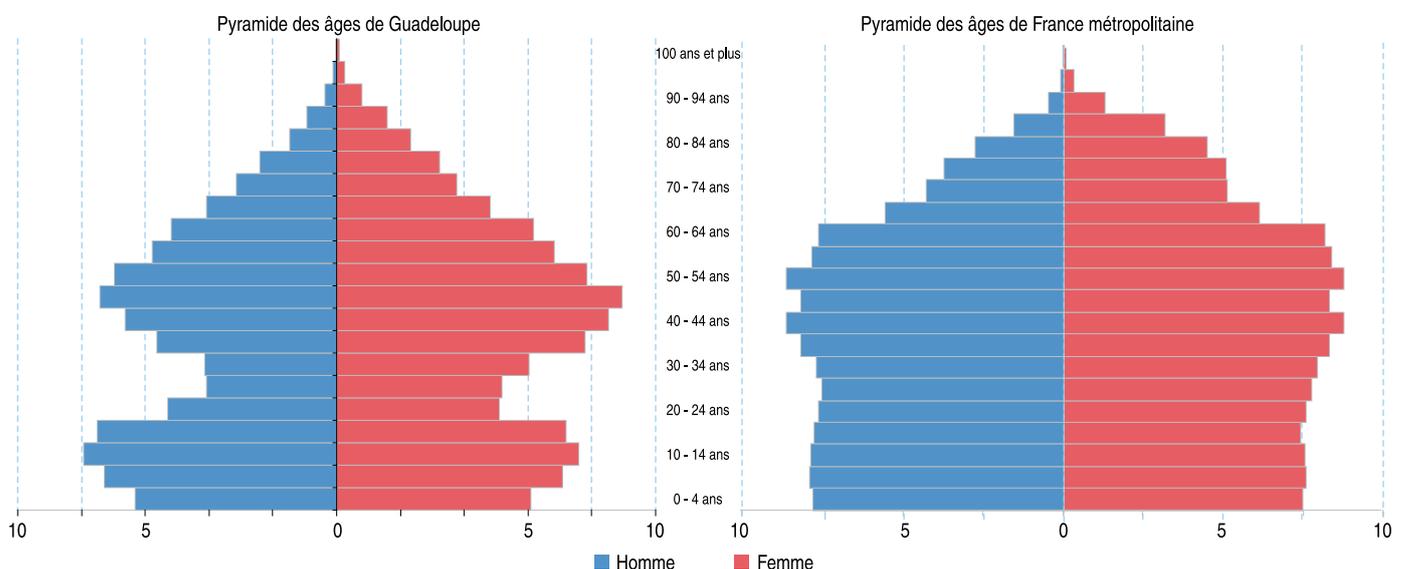
Le solde naturel faiblit mais il contribue à faire croître la population

Sur les trente dernières années, entre 1982 et 2012, la Guadeloupe a gagné 86 040 habitants, soit en moyenne 2 870 habitants supplémentaires chaque année. Depuis 1982, le rythme de croissance de la population ralentit. L'excédent des naissances sur les décès ne suffit plus à assurer une croissance.

Le solde naturel, qui contribue à faire croître la population, diminue encore sur la récente période. En 2012, la croissance de population reste faible mais toujours positive. Comparativement, en fin de période, l'île sœur présente une décroissance de population accentuée par un solde migratoire négatif (figure 2).

1 L'émigration des jeunes guadeloupéens creuse le déficit des effectifs âgés de 15 à 30 ans

Structure de la population par groupe d'âge en 2012 (en %)

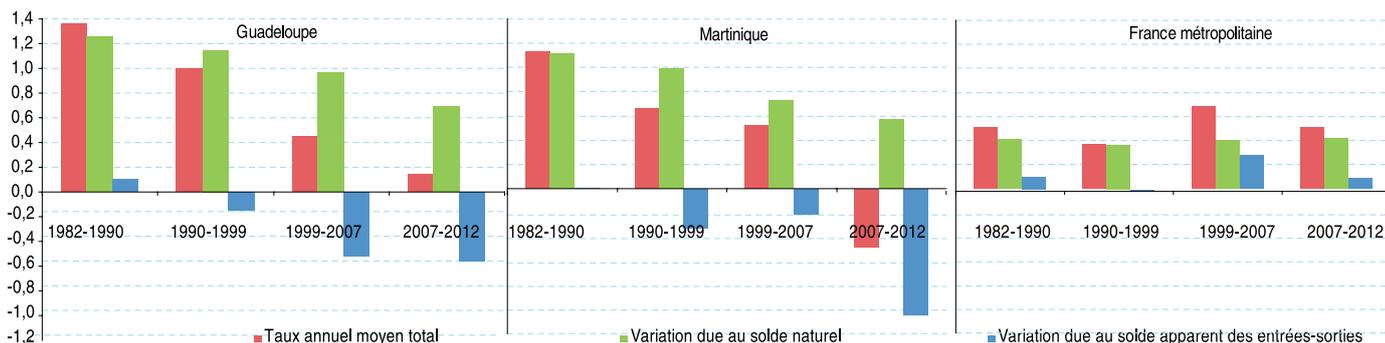


Lecture : les tranches d'âge entre 20 et 34 ans sont les plus déficitaires en Guadeloupe.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

2 Le déficit du solde migratoire s'est accentué aux Antilles

Évolution de la population entre 1982 et 2012 (en %)



Lecture : entre 2007 et 2012, la population guadeloupéenne a augmenté en moyenne de 0,14 % chaque année, avec une variation due au solde naturel de 0,7 % et une variation due au solde migratoire de - 0,6 %.
Sources : Insee, Recensements de la population - État civil (base de données communales BDCOM 2014).

L'émigration des jeunes guadeloupéens creuse le déficit des effectifs âgés de 15 à 29 ans

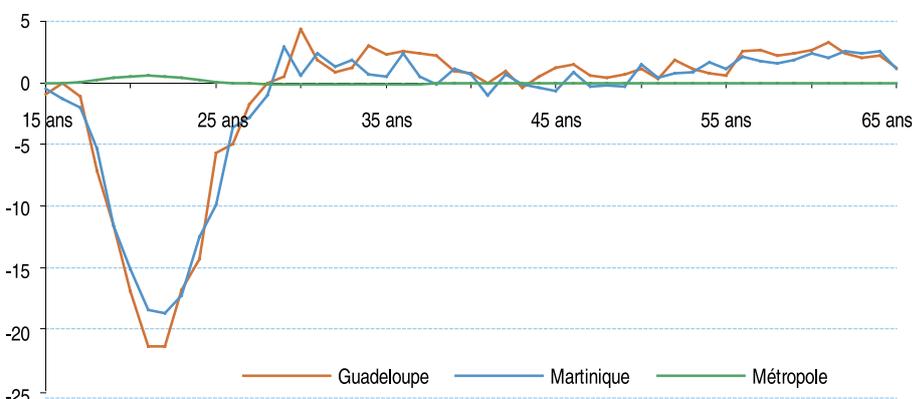
Depuis 1999, la part des moins de 30 ans diminue bien plus en Guadeloupe qu'en Hexagone (- 9 points contre - 2,7 points). Entre 2003 et 2008, 11 250 jeunes de moins de trente ans ont quitté la région, soit plus de la moitié des départs tous âges confondus, principalement vers l'Hexagone. Dans le même temps, 4 650 nouveaux jeunes arrivants âgés de 15-29 ans, en provenance de l'Hexagone s'installaient en Guadeloupe. Sur cette période, le déficit migratoire de la Guadeloupe dans ses échanges avec l'Hexagone est évalué à - 6 600 personnes âgées 15 à 29 ans.

Alors que le taux de migrants décroît à partir de 30 ans (38 %), le taux d'arrivants, lui, augmente (59 %).

Chez les 15-24 ans, 55 % se déclaraient élèves ou étudiants. Les autres exerçaient principalement la profession d'employé

3 Le déficit de la génération des 15-29 ans résulte en partie de l'émigration liée aux études

Solde des migrations sur 5 ans par âge (entre 2003 et 2008)



Note : les données de ce graphique sont basées sur les résultats du recensement 2008. L'âge de l'individu recensé est celui à la date du recensement. Il peut différer de celui au moment de la migration. Les flux migratoires concernent uniquement les échanges entre la Guadeloupe et le reste de la France (Métropole + DOM).

Lecture : le déficit du solde migratoire est plus important aux Antilles, surtout entre 20 et 24 ans : à 21 ou 22 ans, il est de - 21,4 % en Guadeloupe.

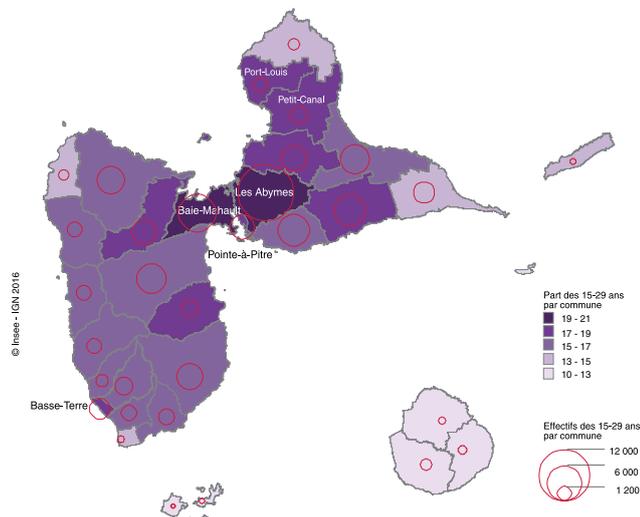
Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire.

ou profession intermédiaire (29 %) et peu étaient inactifs (5 %). En revanche, la génération des 25-39 ans qui a migré vers l'Hexagone à cette période, était composée

d'avantage de population exerçant une profession (86 %). Leurs professions déclarées étaient semblables aux emplois occupés par la génération précédente (figure 3).

4 Une population jeune plus fortement concentrée près des pôles urbains

Effectifs et part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans leur commune de résidence



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

La population des jeunes immigrés âgés de 15 à 24 ans

En 2012, 17 700 immigrés résident en Guadeloupe, ils représentent 4,4 % de la population régionale. Près de sept immigrés sur dix se sont installés dans l'aire urbaine de pointe-à-Pitre. Depuis 2007, leur effectif a légèrement diminué, ils étaient 5,8 % dans le département.

En 2012, la population des 15-29 ans issue de l'immigration, représente 2,9 % des immigrés. Parmi eux, plus d'un quart déclare être au chômage (26,7 %) et près de la moitié sont élèves ou étudiants.

Les jeunes âgés de 15-24 ans, issus de l'immigration, représentent 8,4 % de la population des jeunes immigrés. Cette population est composée majoritairement de femmes (54 %).

Le nombre de ménages augmente mais leur taille se réduit

Le nombre de ménages a augmenté de 11 400 entre 2007 et 2012. En revanche, la taille moyenne des ménages s'est réduite avec l'évolution des modes de vie : départ des jeunes entre 20 et 34 ans du foyer familial, soit pour travailler, soit pour fonder une famille, séparation de couples...

En 2012, 6 % des chefs de ménage sont âgés de 15 à 29 ans (12 % en Hexagone), six sur dix sont des femmes. Dans cette génération, les ménages sont plus fréquemment composés d'une (31 %) ou de deux personnes (35 %).

Parmi les jeunes âgés de 15 à 29 ans, sept sur dix vivent encore dans une famille à part égale au sein d'un couple ou d'une famille monoparentale et trois sur dix sont chefs de ménage. Parmi ces derniers, ils sont plus nombreux à vivre hors famille dans un ménage de plusieurs personnes (27 %) ou bien dans un ménage de famille monoparentale (24 %). Les autres jeunes chefs de ménage se répartissent en couples avec enfant(s) (19 %), en personnes vivant seules (16 %) et en couples sans enfant (14 %). La part des ménages d'une famille monoparentale s'est encore accentuée sur la période de 6 points tandis qu'elle s'est faiblement élevée de 0,3 point en Hexagone. Comme à tout âge, la monoparentalité est particulièrement assumée par les femmes

En lien avec le vieillissement de la population, la proportion de ménages d'une personne vivant seule a augmenté de 2 points. À l'opposé, la part des autres types de ménage est en baisse sur les cinq dernières années, surtout les ménages de couples sans enfant (- 5 %) (figure 6).

Les mariages peinent à séduire les jeunes guadeloupéens

Depuis 2008, le nombre de mariages décroît régulièrement et le taux de nuptialité de la Guadeloupe s'établit à 2,8 ‰ en 2013. Il demeure inférieur à celui de l'Hexagone (3,5 ‰). Le nombre de mariages des jeunes âgés de 15 à 29 ans (145) représente 12 % des actes enregistrés en Guadeloupe.

Les jeunes de moins de 20 ans, se marient peu à l'instar de ceux de l'Hexagone. Le mariage devient plus fréquent à partir de 25 ans et séduit davantage les hommes : sept sur dix en Guadeloupe, un peu moins qu'en Martinique et qu'en Hexagone (74 % et 73 %). La part des femmes âgées de 25 à 29 ans (52 %) est plus faible que celle des Martiniquaises (61 %). Elle reste en revanche plus élevée de 9 points lorsqu'elles ont entre 20 et 24 ans (figure 7).

Deux indices de jeunesse sont proposés :

- le premier rapporte la population âgée de 18 ans ou moins à la population âgée de 65 ans ou plus ;
 - le second rapporte la population âgée de moins de 25 ans à la population âgée de 65 ans ou plus.
- Ces deux indices sont complémentaires et l'écart entre eux apporte une information sur les caractéristiques du territoire étudié. Un écart faible reflète plutôt un territoire dont les jeunes partent après le bac pour aller faire des études supérieures ailleurs. Un écart élevé montre au contraire que le territoire compte beaucoup de jeunes âgés de 19 à 24 ans.

5 La Guadeloupe et la Martinique vieillissent plus rapidement que la Métropole

Indices de jeunesse selon les groupes d'âge (en %)

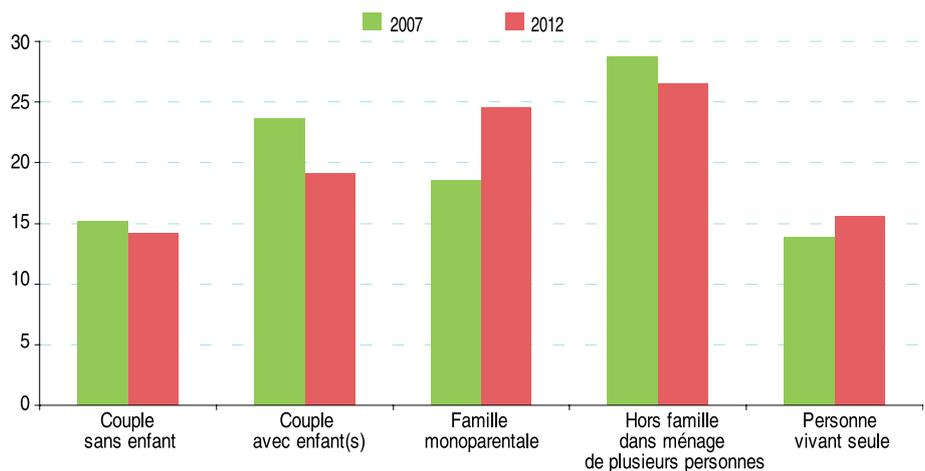
		18 ans ou moins / 65 ans ou plus	moins de 25 ans / 65 ans ou plus	Écart
Guadeloupe	1999	3,05	3,82	0,77
	2007	2,33	2,86	0,53
	2012	1,85	2,29	0,44
Martinique	1999	2,50	3,13	0,63
	2007	1,94	2,45	0,51
	2012	1,50	1,90	0,40
Métropole	1999	1,53	2,01	0,48
	2007	1,40	1,86	0,46
	2012	1,32	1,73	0,41

Lecture : en Guadeloupe, le nombre de jeunes de moins de 19 ans pour 1 senior de 65 ans ou plus passe de 3,05 en 1999 à 1,85 en 2012 ; le nombre de jeunes de moins de 25 ans pour 1 senior de 65 ans ou plus passe de 3,82 en 1999 à 2,29 en 2012 ; l'écart de ces deux indices en 2012 est plus faible qu'en 1999, ce qui confirme que les jeunes sont plus nombreux à partir après le bac en 2012.

Source : Insee, recensements de population 1999 - 2007 - 2012.

6 Davantage de jeunes chefs de ménage de famille monoparentale

Répartition des jeunes de 15-29 ans chefs de ménage en Guadeloupe (en %)



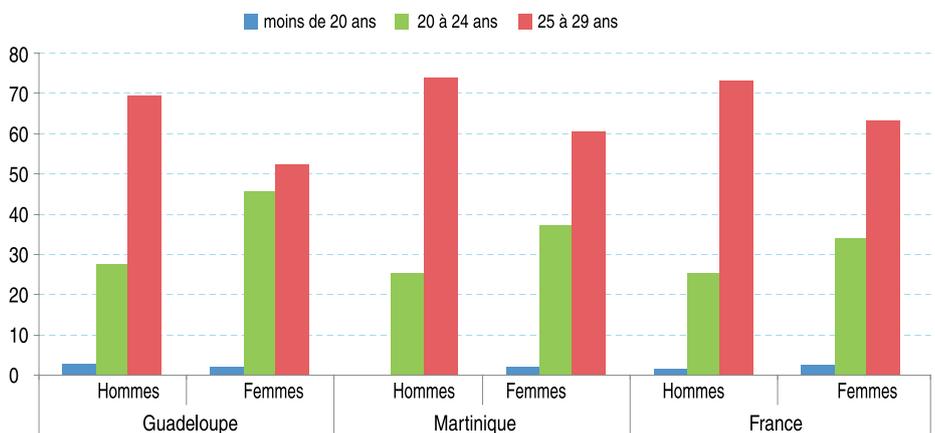
Champ : jeunes de 15 à 29 ans, chefs de ménage.

Lecture : en 2012, 25 % sont chefs de ménage d'une famille monoparentale (19 % en 2007).

Source : Insee, RP2012 et 2007, exploitation complémentaire.

7 Le mariage peine à séduire les couples aux Antilles

Part des mariages selon le sexe des époux âgés de 15 à 29 ans (en %)



Lecture : entre 25 et 29 ans, les hommes (70 %) sont plus nombreux à se marier que les femmes (52 %), mais un peu moins qu'en Martinique (74 %) et qu'en Métropole (73 %).

Source : État-Civil, mariages enregistrés 2013.

Les Antillaises ont des enfants plus tôt

Bien que le nombre de naissances chez les jeunes mères aient diminué au fil des générations, la proportion de jeunes antillaises qui sont déjà mères avant 20 ans est plus forte qu'en Hexagone. En 2013, la Guadeloupe se caractérise par une part trois fois plus importante (6,2 %) qu'en moyenne nationale (2,1 %) et deux fois plus qu'en Martinique (3 %).

Entre 2008 et 2013, le nombre de naissances a diminué de 12,5 %, moins qu'en Martinique (-23,3 %) mais bien plus qu'en Hexagone (-1,8 %). Le taux de natalité en Guadeloupe (12,6 naissances pour mille habitants) se rapproche progressivement du taux national (12,2 ‰).

En 2013, le nombre d'enfants par femme se stabilise autour de 2,2, légèrement plus qu'en Hexagone (2,0). L'âge moyen des mères à l'accouchement s'élève légèrement : il atteint 29,7 ans, soit 0,9 an de plus qu'en 1999. Elles sont un peu plus jeunes qu'en Hexagone (30,1 ans).

Sur les 5 069 naissances enregistrées en Guadeloupe en 2013, près de la moitié (49,4 %) concerne les jeunes guadeloupéennes de moins de trente ans. Seules 12 % sont des enfants de parents mariés. Trois sur quatre ne sont pas reconnus par le père avant la déclaration de naissance. Les jeunes antillaises de 15-24 ans sont fécondes plus tôt que les femmes de l'Hexagone aux mêmes âges. L'indicateur conjoncturel de fécondité des 15-24 ans est de 0,52 ‰ en Guadeloupe, un peu plus qu'en Martinique (0,49 ‰) mais beaucoup plus qu'en Hexagone (0,28 ‰).

Un taux de mortalité infantile plus de deux fois plus élevé qu'au national

En 2012, le taux de mortalité infantile de Guadeloupe s'élève en moyenne à 8,7 ‰ décès sur la période 2011 à 2013. Malgré une baisse progressive, ce taux reste bien plus élevé qu'au niveau national sur la même période (3,5 ‰).

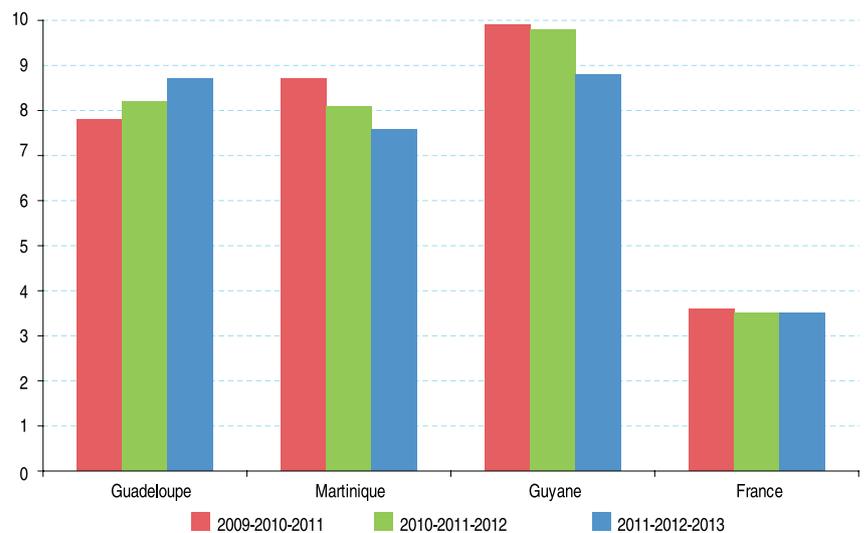
Au début des années 1970, le taux de mortalité infantile aux Antilles se situait autour de 50 ‰, alors qu'il était de 18 ‰ en Hexagone. Il est passé à environ 15 ‰ au début des années 1980 et depuis, l'amélioration s'est poursuivie pour se situer à 7 ‰ en 2006 en Guadeloupe (figure 8).

Le taux d'IVG le plus élevé de France

En 2013, la Guadeloupe est la région française enregistrant le taux le plus élevé d'interceptions volontaires de grossesses (IVG) : le

8 La mortalité infantile antillaise toujours plus élevée, particulièrement en Guadeloupe

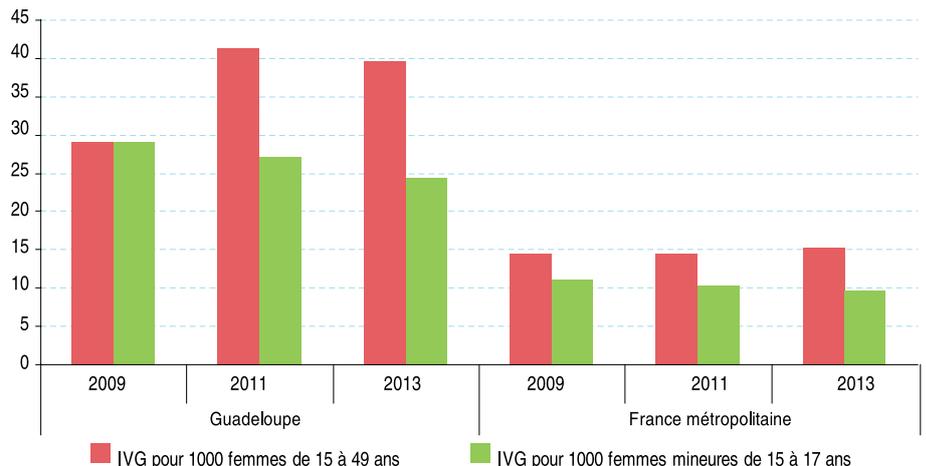
Taux de mortalité infantile de 2009 à 2013 (nombre de décès d'enfants pour 1 000 enfants nés vivants)



Note : le taux de mortalité infantile est le rapport du nombre de décès d'enfants de moins d'un an au nombre d'enfants nés vivants, calculé sur trois années. Le taux indiqué en 2013 a été calculé sur les années 2011, 2012 et 2013.
Lecture : en 2013, le taux de mortalité infantile est de 8,7 ‰ en Guadeloupe, en augmentation par rapport aux années précédentes.
Sources : Insee, État Civil, Estimations de population..

9 Un taux de recours à l'IVG plus élevé qu'en Métropole

Taux de recours à l'IVG selon l'âge, comparé à la Métropole (en ‰)



Champ : les femmes de 15 à 49 ans en âge de procréer.
Lecture : en 2013, le taux de recours en Guadeloupe s'élevait à 39,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans et de 24,4 ‰ pour les mineures de 15 à 17 ans.
Sources : DREES (SAE), ATIH (PMSI), CNAM-TS (SNIIRAM, tous régimes, forfaits médicaments de ville selon la date de soin), Insee (ELP) ; calculs DREES.

taux de recours à l'IVG (39,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans) est le plus élevé des régions françaises : l'écart avec la moyenne nationale (15,6 ‰) est de + 24 points.

Le nombre d'IVG total a diminué de 5 % entre 2009 et 2013, dû principalement aux IVG pratiquées en milieu hospitalier. En effet, seuls deux tiers y sont réalisés en 2013, alors qu'on en dénombrait neuf sur dix en 2009, soit une baisse de 28 %.

À l'inverse, le nombre d'IVG réalisées en ville augmente au cours de la période, passant de 12 % à 33 %. Ce taux est inférieur à

la moyenne des DOM (15 %) et de l'Hexagone (25 %).

Avec 3 826 IVG totales pratiquées et 5 069 naissances, le ratio IVG/naissances se situe à 0,75, soit environ trois IVG pour quatre naissances en Guadeloupe (0,36 en Hexagone).

Le taux de recours à l'IVG décroît chez les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans : il est passé de 29 ‰ IVG en 2009 à 24,4 ‰ IVG en 2013, mais reste supérieur au taux domien (22,3 ‰) et bien au-dessus du taux national (9,7 ‰) (figure 9). ■

Plus de 27 000 jeunes en activité

Les jeunes guadeloupéens sont nombreux à poursuivre leurs études sans travailler. En 2013, six sur dix sont inactifs. Le chômage touche plus de la moitié des 15-29 ans (51 % d'entre eux contre seulement 18 % en France hexagonale) en raison d'un niveau de diplôme peu élevé qui ne facilite pas leur accès au marché du travail. Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes.

Lise Demougeot

Six jeunes guadeloupéens sur dix sont inactifs

Nombreux à poursuivre des études sans travailler, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont peu présents sur le marché du travail : en 2013, plus de six sur dix sont inactifs (figure 1). Le taux d'activité (définitions) des jeunes guadeloupéens est de 38%, alors qu'il atteint 76 % chez les 30-64 ans. Toutefois, ce taux augmente avec l'âge : de 5 % entre 15 et 19 ans, il passe à 47 % entre 20 et 24 ans pour atteindre 80 % chez les 25-29 ans, soit quasiment les taux observés chez leurs aînés. Les taux de scolarisation évoluent inversement par rapport aux taux d'activité : ils passent de 98 % à 15 ans à 3 % à 29 ans. En effet, plus l'âge des jeunes augmente, plus ils ont de chance, d'une part d'être sortis du système éducatif et d'autre part, d'avoir un emploi ou d'en rechercher un. D'ailleurs, en excluant la population scolarisée, le taux d'activité passe à 60 % entre 15 et 19 ans et à 77 % entre 20 et 24 ans. Il atteint même 84 % entre 25 et 29 ans, soit les taux observés après 30 ans.

En Guadeloupe, les hommes sont plus actifs que les femmes quelle que soit la tranche d'âge considérée. Entre 15 et 29 ans, 41 % des hommes sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, contre seulement 36 % des femmes. À chaque âge, le taux d'emploi (définitions) des jeunes femmes est nettement inférieur à celui des jeunes hommes. Si l'écart entre les deux sexes reste faible chez les plus jeunes (2 points chez les 15-19 ans), il augmente fortement chez les 20-29 ans (12 points en moyenne) et encore davantage pour la tranche d'âge immédiatement supérieure (18 points chez les 30-34 ans). De plus en plus présentes sur le marché du travail, les femmes ont toutefois plus de difficultés que les hommes à accéder à l'emploi. La plus grande présence des hommes dans les filières courtes les amène à entrer plus tôt

dans la vie active, tandis que la naissance des enfants éloigne certaines femmes de l'activité pendant quelques années.

Des jeunes guadeloupéens particulièrement concernés par le chômage

En 2013, 14 000 Guadeloupéens âgés de moins de 30 ans sont au chômage au sens du BIT (définitions), soit la moitié de la population active (définitions) de cette tranche d'âge (51 %). Le taux de chômage (définitions) des jeunes diminue cependant avec l'âge : il est de 62 % chez les 15-19 ans, 59 % chez les 20-24 ans et 44 % chez les 25-29 ans. Ces chiffres, comparés à ceux de la France hexagonale, soulignent les difficultés rencontrées par les jeunes guadeloupéens dans la recherche d'un emploi. En Hexagone, la proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans au chômage n'est en effet que de 18 %.

En Guadeloupe, les femmes de moins de 30 ans sont nettement plus concernées par le chômage que les hommes : 56 % d'entre elles contre 47 % d'entre eux (figure 2). L'entrée dans la vie active des jeunes guadeloupéennes est souvent plus difficile car beaucoup d'entre elles sont déjà mères, dans des proportions d'ailleurs très supérieures à la moyenne hexagonale. La maternité précoce est en effet l'un des traits marquants de la vie familiale aux Antilles-Guyane.

Le niveau de diplôme, un facteur essentiel pour l'insertion des jeunes

Le niveau de diplôme des jeunes actifs guadeloupéens âgés de 15 à 29 ans est peu élevé. La moitié d'entre eux est soit titulaire d'un diplôme issu de filière courte (30 %), soit non diplômée (19 %) et à peine un tiers (29 %) possède le baccalauréat (figure 3). Pour accéder au marché du travail, le diplôme reste pourtant un atout majeur. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la part des actifs occupés est importante. Ainsi, le taux d'emploi des jeunes sans diplôme n'est

que de 7 % chez les 15-29 ans. A contrario, ceux qui occupent un emploi sont, à 88 %, titulaires d'un diplôme (95 % des femmes et 82 % des hommes).

À chaque âge, les jeunes actives ont un niveau de diplôme plus élevé que les jeunes actifs. Parmi les jeunes actifs diplômés, les femmes entre 15 et 29 ans sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à avoir le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Près d'un tiers (29 %) des jeunes actives guadeloupéennes possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 17 % des jeunes actifs. Elles sont également plus nombreuses à obtenir le baccalauréat (34 % contre 25 %), alors que les jeunes actifs obtiennent plus souvent des diplômes de niveau inférieur (BEPC, brevet, CAP ou BEP). La part de jeunes sans diplôme est entre deux et trois fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. L'accès à l'emploi varie beaucoup en fonction du niveau de diplôme et de la nature de la formation. Pour les femmes comme pour les hommes, sortir du système éducatif sans diplôme constitue un handicap pour accéder à un emploi. ■

L'évolution des situations d'activité des jeunes femmes sur la période 2001-2013

Si le taux d'activité des femmes est en progression (+ 2 points entre 2001 et 2013), il n'atteint pas encore celui des hommes : 36 % contre 41 % (figure 4). L'écart est encore plus net avec le taux d'emploi : il est de 16 % pour les femmes en 2013, soit 6 points de moins que pour les hommes. Même si elles sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, leur insertion professionnelle est souvent plus difficile. Entre 2001 et 2013, taux d'emploi et taux de chômage varient dans les mêmes proportions chez les femmes et chez les hommes : respectivement - 4 points et + 11 points en moyenne.

1 Plus de six jeunes guadeloupéens sur dix sont inactifs

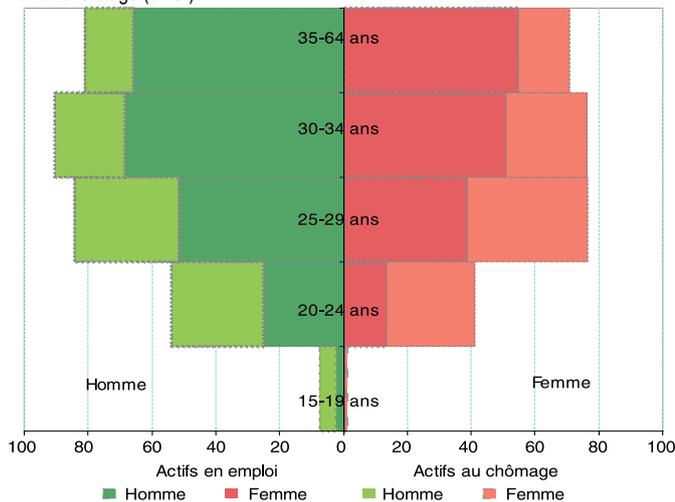
Situations d'activité des 15-29 ans, selon le sexe et la tranche d'âge en Guadeloupe (en % et nombre)

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Part de chômage	Taux de chômage	Nombre d'actifs en emploi	Nombre d'actifs au chômage	Nombre d'inactifs	Population totale
Ensemble								
15-29 ans	38	19	20	51	13 300	14 000	44 300	71 600
15-19 ans	5	2	3	62	500	900	28 400	29 800
20-24 ans	47	19	28	59	4 400	6 500	12 100	23 000
25-29 ans	80	45	35	44	8 400	6 600	3 700	18 700
Femme								
15-29 ans	36	16	20	56	5 500	7 100	22 900	35 500
15-19 ans	2	1	1	53	100	100	13 600	13 800
20-24 ans	41	13	28	68	1 600	3 300	7 000	11 900
25-29 ans	77	39	38	49	3 800	3 700	2 300	9 800
Homme								
15-29 ans	41	22	19	47	7 800	6 800	21 400	36 000
15-19 ans	8	3	5	64	400	800	14 900	16 100
20-24 ans	54	26	29	53	2 800	3 200	5 100	11 100
25-29 ans	84	51	33	39	4 600	2 900	1 400	8 900

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

2 14 000 Guadeloupéens de moins de 30 ans sont au chômage

Part de l'emploi et du chômage chez les 15-29 ans (au sens du BIT), selon le sexe et la tranche d'âge (en %)

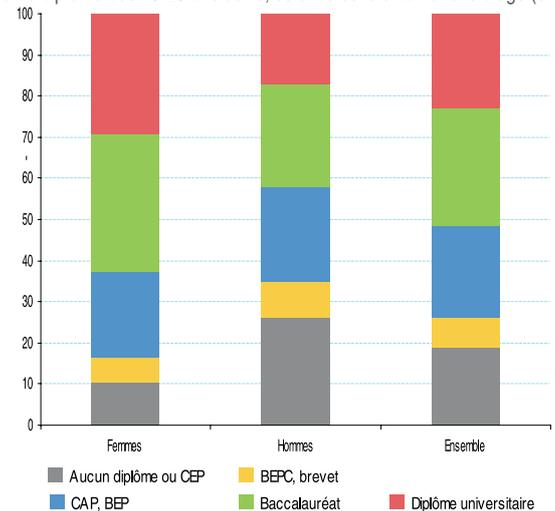


Lecture : 39 % des femmes de 25-29 ans sont en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

3 Le niveau de diplôme des jeunes guadeloupéennes est plus élevé que celui des jeunes guadeloupéens

Niveau de diplôme des 15-29 ans actifs, selon le sexe et la tranche d'âge (en %)



Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

4 Le taux d'activité des jeunes femmes progresse, mais il n'atteint pas encore celui des jeunes hommes

Évolution des situations d'activité entre 2001 et 2013 chez les 15-29 ans (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble													
Taux d'activité	37	40	38	38	36	36	33	34	36	35	36	35	38
Taux d'emploi	22	24	22	22	21	20	19	20	19	19	20	19	19
Taux de chômage	40	42	43	41	43	46	43	40	46	45	44	46	51
Part de chômage	15	17	16	16	15	17	14	14	16	16	16	16	20
Femme													
Taux d'activité	34	37	36	37	34	33	33	34	36	35	34	32	36
Taux d'emploi	19	20	19	21	18	18	18	20	19	20	18	17	16
Taux de chômage	45	46	46	44	48	46	45	40	46	43	46	46	56
Part de chômage	15	17	16	16	16	15	15	13	16	15	16	15	20
Homme													
Taux d'activité	40	44	41	38	38	39	34	35	35	35	37	39	41
Taux d'emploi	26	27	24	24	24	21	21	21	19	18	21	21	22
Taux de chômage	37	38	40	38	38	46	40	41	46	48	43	46	47
Part de chômage	15	16	17	15	14	18	14	14	16	17	16	18	19

Source : Insee, enquêtes Emploi DOM 2001 à 2013.

Une insertion progressive

En Guadeloupe, les chômeurs âgés de moins de 30 ans au sens du Bureau international du travail représentent 46 % de la population active. Ce fort taux est principalement alimenté par une insertion difficile des jeunes en milieu professionnel après la fin de leur formation initiale. Les jeunes diplômés qui travaillent doivent parfois composer avec des emplois précaires.

Guy Mystille

Une fois les études achevées, l'insertion professionnelle des jeunes guadeloupéens est progressive. Ceux qui ont terminé leurs études depuis moins de cinq ans se retrouvent davantage confrontés au chômage que ceux dont l'arrivée sur le marché du travail est plus ancienne. Ainsi, 39 % des femmes actives ayant achevé leur formation initiale depuis moins de cinq ans sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elles ne sont plus que 34 % lorsque leur ancienneté sur le marché du travail depuis la fin de leurs études est comprise entre cinq et dix ans. Chez les hommes, le rapport est supérieur : 40 % des anciens étudiants sont en échec dans leur quête d'emploi lorsque leur formation initiale est achevée depuis moins de cinq ans. Comme chez les femmes, ils sont aussi 34 % à être écartés de l'emploi lorsqu'ils ont achevé leur cursus universitaire depuis un intervalle de cinq à dix ans.

Le niveau de diplôme est un atout majeur pour une meilleure insertion

Cette période d'insertion dépend du niveau de diplôme : plus celui-ci est élevé, moins longue est la période affectée à la recherche d'emploi. En Guadeloupe, le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur depuis moins de cinq ans est de 22 %. Il atteint 43 % lorsqu'ils détiennent le baccalauréat ou un diplôme équivalent, et 51 % lorsqu'ils ont obtenu un CAP ou un BEP.

Pour les personnes plus anciennes sur le marché du travail, les écarts sont tout aussi importants. Le taux de chômage descend à 10 % lorsque les anciens étudiants disposent d'un diplôme sanctionnant des études supérieures. Il est ainsi très largement inférieur au taux de chômage observé chez les personnes ayant achevé leurs études depuis un

intervalle de cinq à dix ans avec un baccalauréat ou équivalent (38 %), ou avec un diplôme de type CAP ou BEP (45 %).

L'accès à l'emploi reste très difficile pour les non ou peu diplômés, après une recherche oscillant entre un et quatre ans, le taux de chômage de cette catégorie de personne atteignant 71 %. Quoique plus réduit (67 %), il reste élevé lorsque les études se sont achevées depuis un intervalle compris entre cinq et dix ans.

Dans les générations sorties depuis plus de dix ans du système éducatif, l'accès à l'emploi est facilité par des expériences professionnelles préalables acquises au travers de contrats de travail courts. Les femmes ont toutefois plus de mal que les hommes à trouver du travail. Le taux de chômage les concernant est en effet de 23 %, contre 18 % pour les hommes. Le niveau de diplôme est déterminant pour l'insertion professionnelle. Le taux de chômage des diplômés du supérieur ayant achevé leurs études depuis plus de 10 ans est de 5 %. Il est quatre fois plus élevé chez les diplômés du second cycle du secondaire et six fois plus chez les peu ou pas diplômés.

La précarité de l'emploi est souvent corrélée au niveau de qualification

Les jeunes qui s'insèrent professionnellement peuvent se retrouver en situation de sous-emploi. Cette notion de sous-emploi s'entend largement par du temps partiel subi. En 2014, 19 % des jeunes actifs y sont confrontés un à quatre ans après la fin de leur formation initiale. Les jeunes femmes sont davantage concernées par cette situation pénalisante : leur taux de sous-emploi, un à quatre ans après la fin des études, est de 21 %. Il est de 17 % chez les jeunes hommes actifs.

Lorsque cinq à dix ans se sont écoulés après la fin des études et l'arrivée sur le marché du travail, le rapport est inversé : le taux de sous-emploi est alors de 22 % chez les jeunes hommes actifs contre 8 % chez les jeunes femmes actives.

Un niveau de diplôme élevé protège contre le sous-emploi. En effet, parmi les actifs récents, le taux de sous-emploi est faible lorsque les jeunes détiennent un diplôme du supérieur (6 %). Il est beaucoup plus important lorsque le niveau de diplôme est moindre : 29 % des jeunes actifs guadeloupéens détenant un baccalauréat ou diplôme équivalent, un CAP ou un BEP, font face à une situation de sous-emploi. Lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés, le taux de chômage des jeunes actifs depuis un à quatre ans est de 53 %.

Sur un plus long terme, le diplôme du supérieur protège pareillement du sous-emploi : le taux de chômage est seulement de 2 % chez les jeunes actifs, cinq à dix années après la fin de leur études. Ceux qui disposent d'un diplôme du second cycle du secondaire représentent 11 % des personnes affectées par le sous-emploi. Les anciens étudiants ayant achevé leur cursus avec un brevet, ou qui en sont sortis en échec représentent 8 % des effectifs de jeunes en sous-emploi.

Lorsque l'ancienneté des actifs sur le marché de l'emploi dépasse dix années après que les études soient achevées, le sous-emploi est moins prépondérant. Il concerne seulement 5 % de personnes peu ou pas diplômées et 6 % de celles qui détiennent un diplôme du second cycle du secondaire. Seulement 2 % des anciens diplômés du supérieur sont affectés par le sous-emploi. ■

1 Baisse des taux de chômage dans la durée

Taux de chômage en 2014 selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le sexe

		Taux de chômage
De 1 à 4 ans	Femme	39,2
	Homme	40,2
De 5 à 10 ans	Femme	34,0
	Homme	33,8
Plus de 10 ans	Femme	22,8
	Homme	18,0

Champ : population active totale de Guadeloupe.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

Avertissement : L'enquête Emploi aux Antilles-Guyane

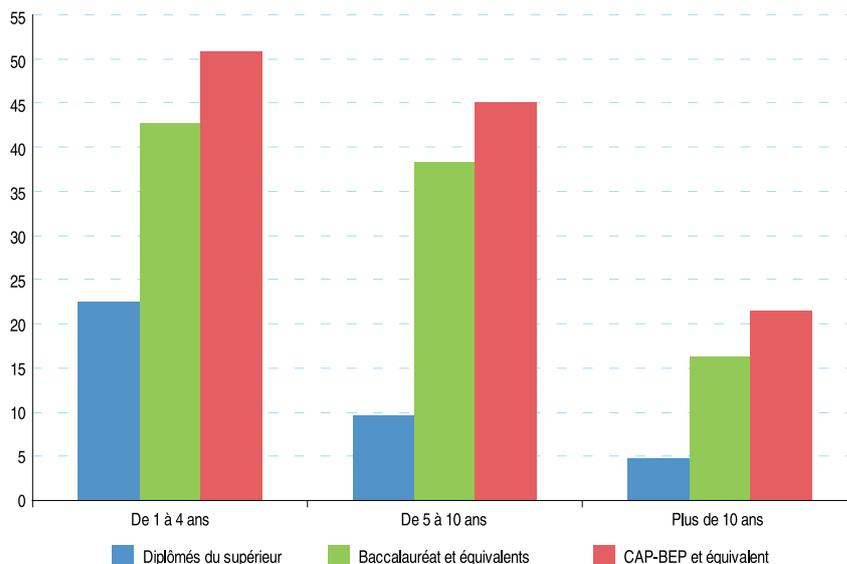
L'enquête Emploi aux Antilles-Guyane a été renouvelée en profondeur. Jusqu'en 2013, une Enquête Emploi annuelle –parfois appelée EE-DOM– avait lieu en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Elle faisait l'objet de publications indépendantes. L'Enquête Emploi en continu (EEC) couvrait alors le seul champ géographique de la France métropolitaine.

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion ont intégré le dispositif métropolitain de l'enquête Emploi en continu au 1^{er} trimestre 2014. À partir de cette date, l'enquête Emploi a désormais lieu en continu toutes les semaines de l'année en France métropolitaine, aux Antilles-Guyane et à La Réunion. À Mayotte, l'enquête Emploi reste annuelle.

Ainsi, les résultats de l'enquête Emploi sont désormais complètement comparables à ceux de la France métropolitaine et conformes aux définitions européennes. Ils sont dorénavant publiés chaque année au mois d'avril dans les Antilles-Guyane, en moyenne annuelle.

2 Taux de chômage plus important pour les peu diplômés

Taux de chômage en 2014 selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le diplôme (en %)

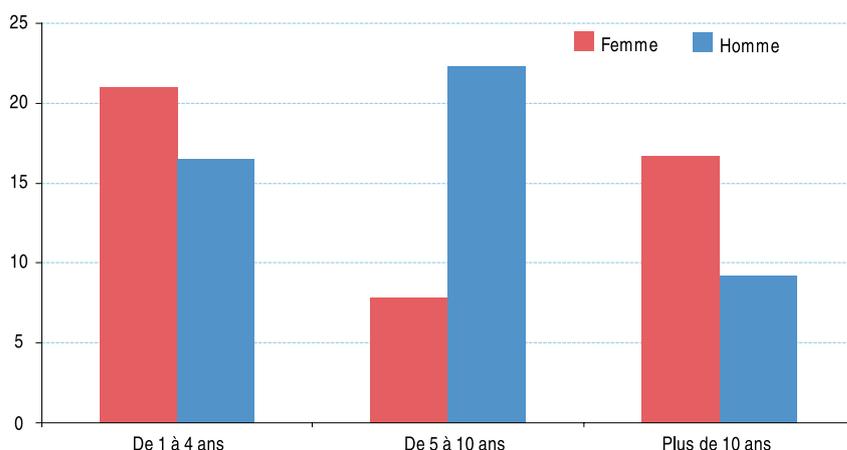


Champ : population active totale de Guadeloupe.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

3 Le sous-emploi touche davantage les femmes récemment diplômées

Taux de sous-emploi depuis la sortie de formation initiale et l'activité économique (en %)



Champ : population active totale de Guadeloupe.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

4 Plus le diplôme est élevé, plus les jeunes sont en emploi quelque soit la durée

Répartition de la population active selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le diplôme en 2014 (en %)

		Population totale (nombre)	Emploi (hors sous-emploi)	Sous-emploi	Part du chômage*	Inactifs	Taux de sous-emploi
De 1 à 4 ans	Diplômés du supérieur	4 723	67,2	3,9	20,6	8,3	5,5
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	8 100	26,8	10,8	32,4	29,9	28,8
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	3 095	5,4	6,2	28,2	60,1	53,4
De 5 à 10 ans	Diplômés du supérieur	6 283	84,4	2,0	9,2	4,3	2,3
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	9 685	36,3	11,2	33,6	18,9	23,6
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	4 527	11,5	7,9	39,1	41,6	40,7
Plus de 10 ans	Diplômés du supérieur	33 434	71,5	2,1	3,7	22,8	2,8
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	86 112	46,0	6,2	12,6	35,2	11,9
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	158 552	17,6	4,8	9,5	68,1	21,5

* Part du chômage dans la population active.

Champ : population active totale de Guadeloupe.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

Plus de la moitié des jeunes a un emploi stable

Parmi les jeunes actifs guadeloupéens, neuf sur dix sont salariés. Plus de la moitié des salariés occupe un emploi stable lié à un contrat à durée indéterminée (CDI), quatre sur dix occupent un emploi temporaire dont une majorité de femmes en contrat à durée déterminée (CDD). Néanmoins, ce ne sont pas les jeunes les plus diplômés qui sont en CDI, mais bien ceux ayant un diplôme issu d'une filière courte. Un jeune sur quatre travaille à temps partiel, dont plus de la moitié en emploi aidé ou en contrat de qualification. Peu de jeunes sont en apprentissage alors que leur taux de chômage est particulièrement élevé.

Lise Demougeot

Le salariat, une réalité pour neuf jeunes guadeloupéens sur dix

En Guadeloupe, en 2012, la quasi-totalité des jeunes de 15 à 29 ans en emploi est salariée. Seuls 10,1 % des jeunes actifs occupés ne le sont pas (figure 1). Ils ont alors un statut (définitions) d'indépendant, d'employeur ou d'aide familial. Parmi les salariés, plus de la moitié occupe un emploi stable : 54,2 % ont en effet un contrat à durée indéterminée (CDI). Le salariat est encore plus répandu chez les femmes que chez les hommes (91,6 % d'entre elles contre 88,3 % d'entre eux).

On observe toutefois des différences dans les types de contrat entre les deux sexes. Tandis qu'une relative parité concerne les CDI, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à signer des contrats à durée déterminée (CDD), mais sont plus rares parmi les intérimaires et les apprentis. La situation des jeunes guadeloupéens n'est pas anecdotique. Dans l'Hexagone et la Corse, le constat est même davantage marqué, puisque les jeunes actifs occupés sont encore plus nombreux à avoir un statut de salarié (94,2 % d'entre eux) et ils sont 60,2 % à occuper un emploi à durée indéterminée. Par contre, le salariat concerne, à l'inverse, plus d'hommes que de femmes.

En Guadeloupe, deux jeunes actifs occupés sur trois n'ont pas le baccalauréat, quel que soit leur statut d'emploi. Ce constat concerne 53,3 % des salariés et 48,0 % des non salariés (figure 2). En outre, 12,4 % des jeunes actifs occupés n'ont aucun diplôme. Même si le niveau de formation des non salariés est un peu plus élevé (37,9 % possèdent le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 34,5 % des salariés), il reste faible. Par ailleurs, la fréquence des CDI de ces jeunes n'augmente pas avec leur niveau de diplôme, puisque près de six jeunes guadeloupéens sur dix ayant un em-

ploi à durée indéterminée ont un diplôme issu d'une filière courte d'enseignement (CEP, brevet, CAP ou BEP). La situation en France hexagonale est différente. Le niveau de diplôme des jeunes actifs occupés est plus élevé : un quart d'entre eux (26,0 %) n'a pas le baccalauréat et 7,9 % n'ont aucun diplôme. En outre, la fréquence des jeunes ayant des contrats sans limite de durée augmente avec leur niveau de diplôme.

Sept femmes sur dix travaillent à temps complet

En Guadeloupe, les trois quarts des jeunes actifs occupés travaillent à temps complet. En 2012, les emplois à temps partiel concernent seulement 26,0 % des jeunes guadeloupéens. Le travail à temps complet concerne davantage les non salariés que les salariés, avec un écart de 2,6 points entre les deux statuts (figure 3). Les jeunes ayant un emploi aidé (définitions) ou un contrat de qualification sont plus nombreux à travailler à temps partiel (57,2 %), alors que pour tous les autres types de contrat, ils travaillent plus souvent à temps complet. Lorsqu'ils sont favorables au temps complet, les écarts sont d'ailleurs très marqués pour certains profils : 50,2 points chez les indépendants, 64,6 points chez les employeurs et jusqu'à 76,1 points chez les jeunes en CDI. En 2012, les emplois à temps partiel concernent davantage les femmes que les hommes : 29,1 % d'entre elles contre 23,1 % d'entre eux. Par ailleurs, 54,1 % des jeunes travaillant à temps partiel sont des femmes. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes est un phénomène que l'on observe également en Hexagone, dans des proportions toutefois moins importantes (27,8 % d'entre elles et 13,6 % d'entre eux). Toutefois, les jeunes guadeloupéennes étant mères plus tôt, elles sont plus souvent à temps partiel que les jeunes femmes de France hexagonale.

Parmi les jeunes guadeloupéens qui travaillent, plus de quatre sur dix occupent un emploi temporaire (définitions). En 2012, les emplois temporaires occupés par les jeunes actifs sont principalement des CDD (82,3 %) mais également des contrats d'apprentissage (15,9 %) (figure 4). Les femmes et les hommes sont presque tout autant concernés par ce type d'emplois temporaires. La précarité de l'emploi est particulièrement sensible chez les jeunes de 15 à 29 ans. C'est d'ailleurs à cette tranche d'âge que s'adressent les dispositifs d'accompagnement tels que les contrats d'apprentissage ou les emplois aidés.

Apprentissage ou emploi aidé : des emplois pour un jeune guadeloupéen sur dix

En 2012, 1 108 jeunes guadeloupéens sont en contrat d'apprentissage et 475 ont un emploi aidé ou un contrat de qualification. Les apprentis représentent 6,5 % des jeunes actifs occupés et sont majoritairement des hommes (60,0 %). Le contrat d'apprentissage, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, est un contrat de travail à durée déterminée. Il vise à favoriser l'insertion des jeunes en ménageant un « sas » entre leur scolarité au sens strict et leur pleine entrée dans la vie active.

Quant aux jeunes ayant un emploi aidé, ils représentent 2,8 % des jeunes actifs occupés, dont une majorité de femmes (57,3 %). Avec les emplois aidés, l'État fait le choix de financer l'emploi des jeunes. Le taux de chômage des jeunes guadeloupéens a régulièrement franchi les 40 % et il est même actuellement supérieur à 50 %. Face à ce constat, des dispositifs d'accès à l'emploi spécifiquement destinés aux jeunes tentent de favoriser leur insertion professionnelle. Ces mesures recouvrent notamment l'apprentissage et les emplois aidés. ■

1 Seuls 10 % des jeunes actifs occupés ne sont pas salariés

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans par sexe (en %)

	Femme	Homme	Ensemble
Non salariés	8,4	11,7	10,1
Indépendants	74,7	70,5	72,2
Employeurs	24,1	26,2	25,4
Aides familiaux	1,2	3,3	2,4
Salariés	91,6	88,3	89,9
Apprentis	5,9	8,5	7,2
Intérimaires	0,8	2,0	1,4
Emploi aidés, contrats de qualification	3,6	2,6	3,1
Stagiaires	1,4	2,1	1,7
CDD	34,2	30,5	32,3
CDI	54,1	54,3	54,2
Total	100,00	100,00	100,00

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

2 Deux jeunes actifs occupés sur trois n'ont pas le baccalauréat

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans, par niveau de diplôme (en %)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat et équivalents	CAP, BEP et équivalents	Brevet, CEP	Sans diplôme	Ensemble
Non salariés	11,6	8,2	18,1	30,2	17,8	14,1	100,0
Indépendants	13,1	4,9	16,9	29,8	19,1	16,2	100,0
Employeurs	6,6	10,9	21,3	34,6	15,4	11,1	100,0
Aides familiaux	17,7	41,5	17,7	11,5	11,6	0,0	100,0
Salariés	11,4	4,9	18,2	35,6	17,7	12,2	100,0
Apprentis	25,2	15,0	24,9	22,4	9,2	3,4	100,0
Intérimaires	6,5	12,1	17,9	51,0	7,9	4,6	100,0
Emploi aidés, contrats de qualification	15,9	10,3	21,0	31,1	16,3	5,4	100,0
Stagiaires	22,1	18,5	16,0	27,4	8,6	7,4	100,0
CDD	13,0	4,8	20,5	33,3	17,3	11,1	100,0
CDI	8,6	2,9	16,0	38,3	19,6	14,5	100,0
Ensemble	11,5	5,3	18,1	35,0	17,7	12,4	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

3 La moitié des jeunes salariés qui travaillent à temps partiel sont en CDD

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans à temps partiel, par sexe (en %)

	Femme	Homme	Ensemble
Non salariés	7,2	11,6	9,2
Indépendants	79,7	73,2	75,9
Employeurs	17,4	20,0	18,9
Aides familiaux	2,8	6,8	5,1
Salariés	92,8	88,4	90,8
Apprentis	8,0	18,5	12,7
Intérimaires	2,2	3,2	2,6
Emploi aidés, contrats de qualification	8,3	4,8	6,7
Stagiaires	1,9	4,3	3,0
CDD	52,9	47,3	50,4
CDI	26,7	22,0	24,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

Des emplois pas toujours en rapport avec les diplômes

A

l'instar des jeunes martiniquais, les jeunes guadeloupéens hautement diplômés ne s'épanouissent pas toujours dans un poste en rapport avec leur niveau. Cependant, l'écart entre leur salaire médian et celui des personnes peu ou pas diplômées atteint les 1 000 euros.

Guy Mystille

Les diplômés du supérieur long sont rarement des cadres supérieurs

Un haut niveau de diplôme ne garantit pas l'accès à un poste d'encadrement ou à l'exercice de professions intellectuelles supérieures. Sur l'ensemble des actifs occupés, les récents diplômés du supérieur long ne sont que 7 % à avoir réussi une insertion en adéquation avec leur qualification. Sur le plus long terme, cette intégration n'est pas plus facile. Les diplômés du supérieur long ne représentent que 12 % des actifs occupés cinq à dix ans après la fin des études.

Faute de mieux, les diplômés du supérieur long ou court composent avec des emplois intermédiaires : ceux-ci représentent en effet plus d'un tiers des actifs occupés depuis un intervalle de un à dix ans après la fin des études.

Des inégalités salariales entre femmes et hommes

Le salaire net médian des jeunes actifs possédant un diplôme du supérieur long est supérieur à celui des jeunes actives titulaires du même niveau de diplôme. Chez les 15-29 ans, il est en effet de 2 500 euros chez les hommes, contre 1 635 euros chez les femmes. Le salaire médian net des hommes de 15 à 25 ans est similaire à celui des femmes de la même tranche d'âge lorsque le diplôme relève du supérieur court. Si les femmes de cette tranche d'âge sont peu ou pas diplômées, leur salaire médian sera deux

fois moins inférieur à celui de leurs homologues masculins.

Les jeunes actifs à temps partiel sont pénalisés par un faible niveau de salaire

Tous sexes confondus, les jeunes actifs en emploi à temps partiel sont contraints par un salaire médian mensuel de seulement 815 euros avec un diplôme du supérieur long. Un tel niveau n'excède que de peu celui des jeunes actifs sans diplôme ou avec un faible niveau de diplôme (600 euros).

Le diplôme du supérieur long induit un salaire mensuel net médian de 1 640 euros lorsque les jeunes actifs sont occupés moins de cinq ans après la fin de leur formation initiale.

Lorsqu'ils réussissent à s'intégrer professionnellement entre cinq et dix années après leur formation initiale, ce salaire médian mensuel est de 1 775 euros. Celui des jeunes actifs insérés professionnellement avec un bas niveau de qualification ou qui ne disposent d'aucun diplôme est de 1 100 €, un à quatre ans après le fin des études. Ce niveau de salaire médian reste aussi faible lorsque le jeune s'est inséré seulement entre cinq et dix années après la fin des études.

Les jeunes actifs occupés ont débuté leur carrière au sein du secteur tertiaire

Lorsqu'il existe des opportunités d'embauche, les jeunes diplômés du supérieur long s'insèrent essentiellement dans le sec-

teur tertiaire. Ce constat vaut quelle que soit la durée d'attente entre la fin des études et l'insertion de la vie professionnelle. Le secteur industriel ou celui de la construction offrent peu de possibilités à des personnes très qualifiées, ou dont le cursus universitaire n'en permettent pas l'accès.

Par ailleurs, le secteur tertiaire absorbe aussi très majoritairement les jeunes actifs occupés, indépendamment de leur niveau de diplôme, et de la durée d'attente entre la fin des études et l'entrée en vie professionnelle.

Toutefois, la répartition des actifs occupés au sein du secteur tertiaire est inégale, selon les sous-secteurs : celui de la santé et de l'action sociale mobilise 25 % des diplômés du supérieur long lorsque ceux-ci ont terminé leurs études depuis moins de cinq années. Le secteur des autres activités de service en absorbe 24 %.

S'il s'est écoulé un intervalle de cinq à dix années après l'obtention d'un diplôme du supérieur long, les jeunes actifs sont alors également répartis dans le secteur de l'enseignement et celui de la santé et action sociale.

L'insertion des jeunes actifs récemment titulaires d'un BEP ou CAP se fait très majoritairement au sein du secteur des autres activités de service. Entre cinq et dix ans de recherche d'emploi, l'accès aux métiers liés à la santé et à l'action sociale est un peu moins difficile. Ainsi ils sont 30 % à y avoir réussi leur intégration. ■

1 À diplôme équivalent, des inégalités de salaire entre hommes et femmes

Salaire mensuel net médian selon le sexe et le diplôme

Salaire mensuel net médian (en €)	
Femme	
Diplôme du supérieur long	1 635
Diplôme du supérieur court	1 180
Baccalauréat et équivalents	1 200
CAP-BEP et équivalent	800
Brevet, CEP et sans diplôme	500
Homme	
Diplôme du supérieur long	2 500
Diplôme du supérieur court	1 182
Baccalauréat et équivalents	1 200
CAP-BEP et équivalent	985
Brevet, CEP et sans diplôme	1 100

Lecture : le salaire mensuel net médian d'une jeune femme diplômée du supérieur long est de 1 635 euros, alors qu'il est de 2 500 euros pour un jeune homme.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

2 Les diplômés du supérieur travaillent majoritairement à temps complet

Salaire mensuel net médian selon le temps de travail et le diplôme

Salaire mensuel net médian (en €)	
À temps complet	
Diplôme du supérieur long	1 775
Diplôme du supérieur court	1 500
Baccalauréat et équivalents	1 200
CAP-BEP et équivalent	1 200
Brevet, CEP et sans diplôme	1 175
À temps partiel	
Diplôme du supérieur long	815
Diplôme du supérieur court	780
Baccalauréat et équivalents	865
CAP-BEP et équivalent	800
Brevet, CEP et sans diplôme	600

Lecture : le salaire mensuel net médian à temps complet d'un jeune diplômé du supérieur long est de 1 775 euros, alors qu'il est de 815 euros pour un jeune travaillant à temps partiel.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

3 Une majorité de jeunes dans le secteur tertiaire

Actifs occupés en 2014 depuis la sortie de formation initiale et l'activité économique (en %)

	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Agriculture	0,7	2,9	3,3
Industrie	13,1	5,0	6,6
Construction	7,6	10,7	7,3
Tertiaire	78,6	81,4	82,8
Total	100	100	100

Lecture : le secteur tertiaire absorbe majoritairement les jeunes actifs et particulièrement 10 ans après la sortie de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

4 Durant les premières années après la fin des études, le diplôme n'est pas une garantie du niveau d'emploi

Actifs occupés 1 à 4 ans après la sortie de leur formation selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat et équivalents	CAP-BEP et équivalent	Brevet, CEP et sans diplôme
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	ns	ns	7	ns	ns
Cadres et professions intellectuelles supérieures	22	ns	ns	ns	ns
Professions intermédiaires	48	49	15	ns	ns
Employés	26	36	59	22	ns
Ouvriers	ns	15	20	32	ns
Total	100	100	100	100	///

Lecture : dans les premières années après leur sortie de formation et lorsqu'ils ont trouvé un emploi, 25 % des titulaires d'un diplôme du supérieur en filière courte sont employés comme ouvriers.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

De nombreux jeunes émigrent vers l'Hexagone

Près de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans résidant en Guadeloupe sont actifs, en emploi ou chômeurs et représentent 18,2 % de la population active de Guadeloupe. Les plus jeunes sont, en effet, encore à leurs études et de nombreuses jeunes femmes ne se portent pas sur le marché de l'emploi. En 2012, 50 950 Guadeloupéens, âgés de 15 à 29 ans, vivent hors de leur région d'origine et représentent 25,3 % des natifs résidant en Métropole. Plus de six originaires sur dix sont installés principalement en région francilienne. Ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge 18-24 ans et aussi plus diplômés aux mêmes âges que les résidents sur l'île. Face au marché de l'emploi, ces derniers ont plus de difficulté à trouver un emploi durable. Les diplômés du supérieur sont plus assurés d'obtenir un CDI : les jeunes guadeloupéennes dans ce cas sont plus favorisées que leurs homologues masculins (25 % contre 14 %).

Annick Couillaud

En 2012, 50 950 Guadeloupéens, âgés de 15 à 29 ans, ont été recensés hors de leur région d'origine et représentent 25,3 % des originaires résidant en France. Ils sont installés principalement en régions hexagonales (97 %), surtout en région francilienne où ils sont plus de six jeunes sur dix (*figure 1*). Une faible part d'originaires (3 %) est recensée dans une autre région, dont trois quarts en Martinique en raison de sa proximité. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (52 %) alors que la situation s'inverse pour les jeunes en Guadeloupe (-3 points). La plupart de ces jeunes originaires sont en emploi (36 %) et la part des élèves-étudiants (40 %) est plus élevée que celle des Guadeloupéens (+5 points).

Plus de la moitié de ces jeunes ont entre 18 et 24 ans. C'est en effet, dans cette tranche d'âge, qu'ils ont été plus nombreux à partir pour poursuivre leurs études supérieures ou fuir une situation de l'emploi difficile. Près de quatre sur dix sont d'ailleurs des actifs ayant un emploi (9 400) et deux sur dix se déclarent au chômage. Entre 25 et 29 ans, ils sont sept sur dix à travailler.

Les jeunes originaires sont plus diplômés que les résidents

En 2012, les jeunes originaires résidant en Hexagone et Corse sont plus nombreux à être diplômés, neuf sur dix contre huit sur dix parmi ceux résidant en Guadeloupe. Néanmoins, la tranche des 15-19 ans présente une part de diplômés inférieure à celle des jeunes guadeloupéens (35,1 % contre 42,7 %). À partir du niveau BAC notamment, l'écart qui demeure favorable aux originaires (+12 points) s'accroît nettement avec les diplômés du supérieur. Deux guadeloupéens sur dix ne sont pas diplômés et sont majoritaires dans la cohorte des 15-19 ans. Aux mêmes âges, ils sont également

plus nombreux à être diplômés du BEPC que les originaires en Hexagone (respectivement 19 % et 15,8 %).

Au regard de la taille du tissu économique de Guadeloupe, l'enseignement professionnel supérieur souffre de la comparaison avec l'Hexagone. Ainsi, les départs de jeunes guadeloupéens allant se former en Hexagone sont fréquents et bien souvent la plupart ne reviennent pas travailler sur l'île. S'orientant davantage vers les filières professionnelles, les jeunes résidents sont un peu plus nombreux que les originaires à obtenir les diplômes professionnalisant (CAP-BEP). Ainsi, pour l'ensemble de ces deux diplômes, l'écart est supérieur de 2 points, répartis à part égale sur le CAP ou le BEP. Plus le niveau de diplôme professionnel s'élève, plus l'obtention devient favorable aux originaires ; ainsi l'écart entre les originaires titulaires du diplôme de baccalauréat professionnel et les jeunes de Guadeloupe est de 3 points (*figure 2*).

L'accès à l'emploi est difficile en Guadeloupe

La région de résidence joue un rôle important en matière d'insertion, le devenir des débutants étant corrélé à la situation locale du marché du travail. Ainsi en Guadeloupe, les jeunes guadeloupéens sont particulièrement touchés par le chômage. Leur part dans la population active des 15-29 ans (48 %) est plus bien élevée qu'en Hexagone (22 %) et que celle des originaires résidant en région francilienne (27 % sont au chômage). L'accès à l'emploi en Hexagone leur est donc plus favorable (*figure 3*).

Par ailleurs, les autres inactifs (jeunes non actifs et non étudiants résidant chez leurs parents) sont deux fois plus nombreux que leurs homologues en Hexagone (respectivement 8 % et 4 %). En définitive, la part

des actifs ayant un emploi est très faible en Guadeloupe (53 % contre 78 % en Hexagone).

En Guadeloupe comme en Hexagone, les femmes sont plus touchées par le chômage et par l'inactivité que les hommes. Elles sont également plus nombreuses à être au foyer, cette différence étant plus marquée en Guadeloupe qu'en Hexagone. Les femmes sont en revanche proportionnellement plus nombreuses que les hommes à suivre des études (52 %), mais leur part est légèrement plus faible que celle des Martiniquaises et que celle des femmes de l'Hexagone.

Parmi les originaires résidant hors Guadeloupe, les originaires franciliens se distinguent du fait qu'ils y sont plus diplômés à partir du bac (+0,7 point au bac professionnel) et plus sensiblement diplômés du supérieur (près de 7 points de plus que pour les jeunes guadeloupéens). Ils exercent des emplois nettement plus qualifiés (12 % ont un emploi de cadre, soit le double des jeunes cadres en Guadeloupe) (*figure 4*).

Parmi les jeunes salariés en emploi, le taux de contrat à durée indéterminée est réparti à part égale entre les femmes et les hommes comme en Hexagone (*figure 5*). Les conditions d'emploi des autres jeunes entrent dans la définition des emplois précaires dont trois quarts en CDD et un quart des autres emplois provisoires. Le sous-emploi, facteur de précarité, touche davantage les hommes que les femmes. Le travail à temps partiel est réalisé par les trois quarts des jeunes salariés guadeloupéens. Leur part dans la population active des 15-29 ans est de 39 % (4 points de plus que celle des femmes).

Un faible niveau de diplôme s'ajoute à la précarité de l'emploi. Les jeunes peu diplômés sont plus nombreux à travailler en CDD et à temps partiel. ■

1 Six originaires sur dix résident en Île-de-France en 2012

Structure des jeunes de 15-29 ans par groupe d'âge en 2012 (effectifs et part en %)

Région de résidence	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	Ensemble 15-29 ans	Part des jeunes
Martinique	172	382	317	872	1,7
Guyane	105	153	96	354	0,7
Réunion	52	39	34	125	0,2
Sous-total recensés	329	574	448	1 351	2,7
Île-de-France	6 437	16 827	9 416	32 680	64,1
Rhône-Alpes	557	1 072	545	2 175	4,3
Midi-Pyrénées	198	847	496	1 541	3,0
Aquitaine	281	827	423	1 531	3,0
Autres régions	2 882	5 854	2 941	11 676	22,9
Sous-total recensés	10 355	25 426	13 822	49 603	97,3
Ensemble	10 684	26 000	14 269	50 953	100,0

Champ : personnes originaires de Guadeloupe, âgées 15 à 29 ans, recensées en Métropole ou en Outre-mer.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire, migrations résidentielles.

2 Les jeunes guadeloupéens sont moins diplômés que les originaires, surtout à partir de 20 ans

Répartition des jeunes de 15-29 ans, avec ou sans diplôme, selon la région de résidence au RP 2012 (en %)

	15-19 ans		20-24 ans		25-29 ans		15-29 ans	
	Guadeloupe	Originaires	Guadeloupe	Originaires	Guadeloupe	Originaires	Guadeloupe	Originaires
Jeunes diplômés	32,7	27,7	25,5	33,8	22,4	25,8	81	87
Certificat d'études primaires	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0
BEPC, brevet	19,0	15,8	1,5	1,7	0,7	1,0	21	18
CAP, brevet de compagnon	1,5	1,3	2,3	1,8	2,4	1,7	6	5
BEP	3,5	2,6	3,8	3,6	3,2	3,3	11	10
Bac général, brevet supérieur	5,9	5,2	7,4	7,9	4,3	3,5	18	17
Bac techno. ou professionnel	2,0	2,2	5,3	7,4	3,6	4,6	11	14
Diplôme univ. 1er cycle	0,4	0,3	3,5	6,5	4,4	5,3	8	12
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	0,2	0,1	1,6	4,8	3,7	6,2	5	11
Jeunes non diplômés	10,0	7,4	4,8	3,0	4,6	2,2	19	13
Ensemble des jeunes	42,7	35,1	30,3	36,9	27,0	28,0	100	100

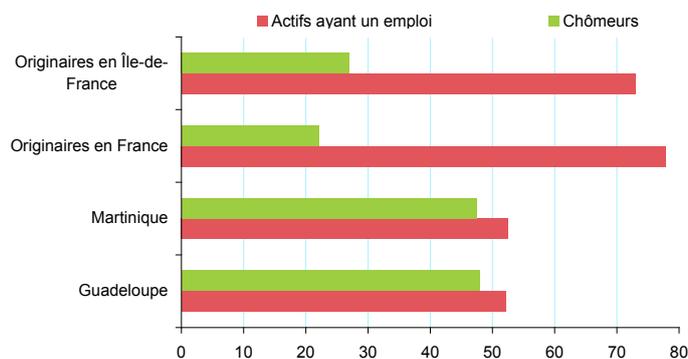
Champ : les jeunes de 15 à 29 recensés en Guadeloupe et les jeunes originaires de 15 à 29 ans recensés en France.

Lecture : la part des jeunes de Guadeloupe diplômés de 20-24 ans (25,5 %) est inférieure à celle des originaires au même âge (33,8 %).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

3 Les originaires sont plus favorisés par l'emploi que les jeunes de Guadeloupe

Répartition des jeunes de 15 - 29 ans dans la population active (en %)



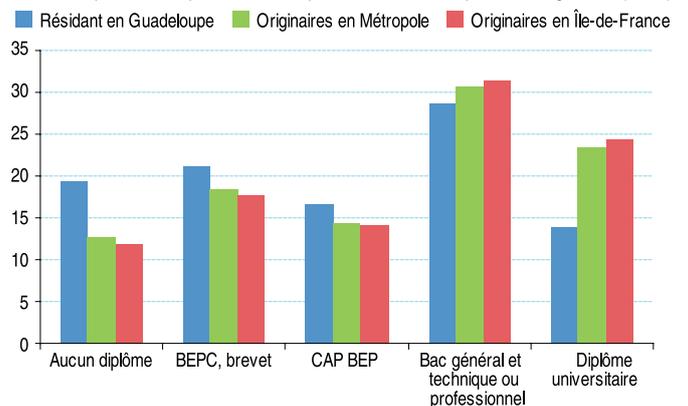
Champ : population des 15-29 ans des résidents en Guadeloupe, et des originaires.

Lecture : la part des actifs ayant un emploi en Guadeloupe est de 52 % et celle des originaires en Île-de-France est de 73 %.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

4 Les originaires franciliens sont davantage diplômés du supérieur

Part des diplômés comparée entre les jeunes de Guadeloupe et les originaires (en %)



Champ : population des 15-29 ans des résidents en Guadeloupe, et des originaires.

Lecture : la part des originaires franciliens diplômés du supérieur est de 24 %, celle des jeunes guadeloupéens est de 14 % (- 10 points).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

5 Les contrats à durée déterminée concernent davantage les jeunes femmes actives

Répartition des jeunes de 15 - 29 ans dans la population active (en %)

	Guadeloupe		Martinique		Métropole	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Emplois précaires y compris CDD	51	49	50	50	52	48
dont CDD	48	52	49	51	45	55
CDI	50	50	48	52	50	50

Champ : population active salariée des 15-29 ans résidant en Guadeloupe.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

Plus de la moitié des diplômés opte pour des formations techniques ou professionnelles

En Guadeloupe, les femmes choisissent majoritairement les formations disciplinaires et technico-professionnelles des services, contrairement aux hommes qui privilégient les formations technico-professionnelles de la production. Les taux d'activité et d'emploi des jeunes ayant suivi une formation courte sont plus élevés que ceux des jeunes ayant suivi une formation longue.

Lise Demougeot

Des choix d'orientation contrastés pour les filles et les garçons

En Guadeloupe, les filles choisissent des spécialités de formation différentes de celles des garçons. Les spécialités se divisent en trois grands domaines de formation (*définitions*) : les formations générales et disciplinaires et les formations techniques et professionnelles, de la production d'une part et des services d'autre part.

Les femmes se dirigent majoritairement vers les formations disciplinaires et technico-professionnelles des services (respectivement 49 % et 45 % d'entre elles) (*figure 1*), tandis que les hommes sont plus d'un tiers à choisir les formations technico-professionnelles de la production. Ainsi, certains domaines de formation sont davantage privilégiés par les hommes, d'autres par les femmes.

En 2014, parmi les diplômés, plus de la moitié des jeunes guadeloupéens ont suivi une formation technique ou professionnelle. Les formations technico-professionnelles des services ou de la production, choisies par 55 % des jeunes diplômés, sont les plus fréquentes. Parmi eux, près des deux tiers ont choisi les services (65 %).

Le devenir professionnel des jeunes est lié à leur niveau de diplôme, mais il dépend aussi de leur domaine de formation. Les

choix opérés par les jeunes guadeloupéens en termes d'orientation scolaire ont un impact sur leur insertion professionnelle, c'est pourquoi la plupart choisissent des domaines de formation a priori porteurs en termes d'emploi.

Des choix d'orientation mal adaptés au marché local de l'emploi

En 2014, les jeunes ayant suivi une formation disciplinaire ont un taux d'activité (*définitions*) moyen de 16 % (*figure 2*). Les spécialités du domaine disciplinaire correspondent généralement à des formations longues, ce qui explique que le taux d'activité des jeunes qui s'orientent dans ce domaine soit faible, car beaucoup d'entre eux sont encore scolarisés.

A contrario, près de deux tiers des jeunes qui ont choisi une formation technico-professionnelle, a priori plus courte, sont actifs. Le taux d'emploi (*définitions*) est lui aussi lié au domaine de formation des jeunes guadeloupéens. Faible pour ceux s'étant dirigés vers une formation disciplinaire (9 %), il est à peu près équivalent pour ceux qui se sont orientés vers les formations technico-professionnelles des services ou de la production (respectivement 39 % et 36 %), les premiers étant encore plus souvent en études. L'offre de formation ne couvre pas tout l'éventail du marché du travail. Cela pousse

alors certains jeunes guadeloupéens à poursuivre leur formation en France hexagonale, ou à y trouver un emploi en lien avec leur formation.

En Guadeloupe, les jeunes hommes s'insèrent mieux sur le marché de l'emploi local que les jeunes femmes, quel que soit leur domaine de formation. Qu'ils aient suivi une formation disciplinaire, une formation technico-professionnelle des services ou de la production, le taux d'activité des hommes est toujours supérieur à celui des femmes, avec un écart moyen de 10 points entre les deux sexes.

De la même façon, le taux d'emploi est toujours favorable aux hommes, avec un écart moyen de 7,1 points entre eux et les femmes. Vis-à-vis de l'emploi, la différence entre hommes et femmes la plus marquée concerne les jeunes ayant choisi une formation technico-professionnelle des services (14 points).

Quant au taux de chômage (*définitions*), il est, par rapport à celui des hommes, plus élevé pour les femmes diplômées d'une formation technico-professionnelle des services (+ 15 points), équivalent pour celles diplômées d'une formation technico-professionnelle de la production, et moins élevé pour celles diplômées d'une formation disciplinaire (- 18 points). ■

Les **domaines de formation** correspondent à la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu. Ils sont constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF), qui comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Dans cette fiche et pour des raisons de représentativité, les postes correspondant à des grands domaines de spécialité ont été constitués par agrégation de domaines plus détaillés de la façon suivante :

- **Domaines disciplinaires** : Formations générales - Mathématiques et sciences - Sciences humaines et droit - Lettres et arts ;
- **Domaines technico-professionnels de la production** : Spécialités pluri-technologiques de la production - Agriculture, pêche, forêts et espaces verts - Transformations - Génie civil, construction et bois - Matériaux souples - Mécanique, électricité, électronique ;
- **Domaines technico-professionnels des services** : Échanges et gestion - Communication et information - Services aux personnes - Services à la collectivité.

1 La production, un domaine de formation très peu choisi par les jeunes guadeloupéennes

Répartition des jeunes de 15-29 ans par sexe selon et domaine de formation (en %)

	Homme	Femme	Ensemble
Domaines de formation disciplinaires	41	49	45
Domaines de formation technico-professionnels de la production	34	6	19
Domaines de formation technico-professionnels des services	25	45	36
Ensemble	100	100	100

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

2 Seuls 16 % des jeunes ayant suivi une formation disciplinaire sont en activité

Statuts d'activité des jeunes de 15-29 ans, par sexe et domaine de formation (en %)

	Taux d'emploi			Taux de chômage			Part du chômage			Taux d'activité		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Domaines de formation disciplinaires	10	8	9	54	36	46	11	5	7	21	12	16
Domaines de formation technico-professionnels de la production	36	31	35	45	44	45	30	24	29	66	55	64
Domaines de formation technico-professionnels des services	49	35	39	30	45	40	21	28	26	70	63	65
Ensemble	29	21	25	41	43	42	20	16	18	48	38	43

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

La moitié des jeunes en études

En Guadeloupe, près de la moitié des jeunes âgés de 15 à 29 ans est scolarisée en 2012, un peu plus qu'en France hexagonale. Après une scolarisation moyenne de 18,0 années, huit jeunes guadeloupéens sur dix sont diplômés. Parmi eux, près d'un tiers est titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Lise Demougeot

En 2012, 105 757 élèves sont scolarisés en Guadeloupe dans l'enseignement primaire et secondaire, dont 55 738 dans le premier degré et 50 019 dans le second degré. Depuis 2006, les effectifs d'élèves se réduisent chaque année. La France hexagonale suit la même tendance depuis 1997 jusqu'en 2009, puis elle connaît un regain, contrairement à la Guadeloupe. Entre 2006 et 2012, le nombre d'élèves guadeloupéens diminue de 8,3 % dans le premier degré, soit une baisse annuelle moyenne de 0,6 %. Dans le second degré, cette baisse est à peine moins marquée sur la même période (7,0 %), avec un rythme annuel moyen de -0,5 % d'élèves.

48 % des jeunes guadeloupéens sont scolarisés

En 2012, la moitié des jeunes âgés de 15 à 29 ans est scolarisée. Leur taux de scolarisation (*définitions*) est de 48,0 %, un peu plus qu'en France hexagonale (45,8 %) (*figure 1*). Le taux global de scolarisation des 15-29 ans est donc supérieur en Guadeloupe, et pourtant, les taux de scolarisation par âge détaillé sont tous plus élevés en France hexagonale. Cette situation s'explique notamment par le fait que de nombreux jeunes quittent la Guadeloupe pour trouver un emploi en France hexagonale et, dans une moindre mesure, pour poursuivre leurs études. Ces départs font alors baisser la proportion de jeunes dans la population totale. Ainsi, au lieu d'avoir des classes d'âge représentées de manière quasiment équivalente entre 15 et 29 ans comme en France hexagonale, la proportion de chaque classe d'âge en Guadeloupe diminue quand l'âge augmente. Dès lors, les jeunes classes d'âges ayant un taux de scolarisation plus important augmentent mécaniquement le taux de scolarisation global des 15-29 ans.

Les jeunes guadeloupéennes sont plus souvent scolarisées que les jeunes guadeloupéens. La France hexagonale suit la même

tendance. En Guadeloupe, les différences sont toutefois plus marquées entre les deux sexes, particulièrement entre 19 et 23 ans. Les écarts, favorables aux jeunes femmes, sont en moyenne de 5,6 points en Guadeloupe contre 3,3 points en France hexagonale. À partir de 19 ans, beaucoup de jeunes hommes quittent la Guadeloupe pour la France hexagonale si bien que les taux de scolarisation des hommes chutent à partir de cet âge. Les femmes sembleraient cumuler les situations défavorables à un désir de départ : elles sont plus souvent inactives et plus fréquemment mères jeunes.

Un Guadeloupéen est scolarisé en moyenne durant 18 ans

En 2012, l'espérance de scolarisation (*définitions*) est estimée à 18,0 années en Guadeloupe et reste proche de celle de la France hexagonale (18,8 années) (*figure 2*). Entre 2 ans et 29 ans, le taux de scolarisation des femmes est presque toujours supérieur à celui des hommes avec une espérance de scolarisation de 18,4 années, tandis qu'elle n'est que de 17,6 années pour les hommes. Depuis 2007, la durée des études, mesurée par l'espérance de scolarisation, a légèrement fléchi en Guadeloupe, alors qu'elle est restée stable en France hexagonale.

De nombreux jeunes guadeloupéens sans diplôme

En Guadeloupe, deux jeunes sur dix ne sont pas diplômés (*figure 4*), alors qu'en France hexagonale seulement 13,4 % des 15-29 ans n'ont aucun diplôme. Les jeunes guadeloupéens sont également peu nombreux à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (13,7 % contre 25,7 % en France hexagonale). Cependant, en raison de poursuites d'études de plus en plus tardives, ils sont nombreux à être encore scolarisés : 31,9 % des 20-24 ans et 5,3 % des 25-29 ans (*figure 3*). C'est pourquoi, afin de mieux appréhender la répartition des

diplômes chez les jeunes guadeloupéens, il est préférable de considérer la tranche d'âge immédiatement supérieure, à savoir les 30-34 ans. En Guadeloupe, la structure des diplômes de cette classe d'âge diffère de la France hexagonale à deux niveaux. La proportion de jeunes sans diplôme, d'une part, est beaucoup plus élevée en Guadeloupe (+ 8,1 points), alors que celle des diplômés de l'enseignement supérieur, d'autre part, est nettement plus importante en France hexagonale (+ 15,3 points) (*figure 5*).

En 2012, le niveau de diplôme des jeunes guadeloupéennes est plus élevé que celui des jeunes guadeloupéens. Les hommes sont plus nombreux à obtenir des diplômes professionnels tels que le BEP ou le CAP : 23,6 % d'entre eux contre 16,4 % d'entre elles ; tandis que les femmes sont davantage titulaires de diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat (62,5 % d'entre elles contre 51,5 % d'entre eux). Le constat est le même en France hexagonale. Les hommes terminent leur formation initiale plus tôt que les femmes car ils se dirigent plus souvent vers les filières courtes. ■

Le niveau de formation des jeunes apprentis guadeloupéens progresse

En Guadeloupe, on dénombre 1 693 apprentis en 2012, soit 3,5 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans (*figure 6*).

Entre 2010 et 2012, la part des jeunes en apprentissage est restée stable, mais leur niveau de formation a évolué. La proportion d'apprentis préparant un diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP) reste la plus importante (63,4 % en 2012), mais celle-ci diminue de 3,2 points sur la période. À l'inverse, les effectifs des niveaux de formation I, II et III (correspondant à la préparation de diplômes de niveau équivalent ou supérieur à bac + 2) concernent de plus en plus de jeunes et progressent deux fois plus vite : 19,6 % en 2010 et 25,6 % en 2012.

1 La moitié des jeunes guadeloupéens est scolarisée

Taux de scolarisation par sexe et âge en 2012 (en %)

		Ensemble	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26-29 ans
Guadeloupe	Homme	46,8	97,9	94,0	87,3	76,4	57,3	47,6	33,4	25,5	14,0	10,7	7,2	3,6
	Femme	49,2	98,0	96,3	93,6	83,5	71,5	58,8	45,7	34,1	22,1	15,8	10,9	4,8
	Ensemble	48,0	97,9	95,1	90,5	79,8	64,0	52,9	39,4	29,7	18,0	13,4	9,2	4,3
	Effectif	69 291	6 312	6 116	6 235	5 703	5 292	4 859	4 381	3 992	3 853	3 865	3 645	15 038
Métropole	Homme	44,7	98,6	96,0	92,1	81,8	69,8	58,6	48,8	40,8	26,1	18,2	12,1	5,5
	Femme	46,9	98,8	97,0	94,4	86,3	76,6	66,2	56,2	46,5	31,2	20,9	13,9	6,6
	Ensemble	45,8	98,7	96,5	93,2	84,0	73,1	62,3	52,4	43,6	28,6	19,5	13,0	6,1

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

2 La durée des études fléchit légèrement en Guadeloupe

Espérances de scolarisation de 2 à 29 ans, par sexe (en année)

		2007	2012
Guadeloupe	Homme	17,8	17,6
	Femme	18,5	18,4
	Ensemble	18,2	18,0
Métropole	Homme	18,5	18,5
	Femme	19,0	19,0
	Ensemble	18,8	18,8

Lecture : en 2012, un enfant entrant en maternelle à 2 ans peut espérer être scolarisé 18,0 ans en moyenne en Guadeloupe et 18,8 ans en Métropole en fonction des taux de scolarisation du moment.

Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012, exploitation principale.

3 Entre 15 et 29 ans, de nombreux jeunes sont encore scolarisés en Guadeloupe

Niveau de diplôme des non scolarisés par tranche d'âge en 2012 (en %)

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Non scolarisés	13,7	68,1	94,7
Aucun diplôme	5,6	14,8	17,2
BEPC	2,1	3,5	2,7
BEP ou CAP	3,2	15,8	19,8
Bac général	1,4	12,5	14,8
Bac technologique ou professionnel	1,3	11,7	13,3
Diplôme du supérieur, 1 ^{er} cycle	0,1	7,3	15,2
Diplôme du supérieur, 2 ^e & 3 ^e cycle	0,1	2,5	11,7
En cours de scolarisation	86,3	31,9	5,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

4 Deux Guadeloupéens de 15-29 ans sur dix ne sont pas diplômés

Répartition des diplômes des 15-29 ans par sexe en 2012 (en %)

	Guadeloupe			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun diplôme	23,8	16,5	20,0	15,2	11,6	13,4
BEPC	21,2	21,4	21,3	18,0	18,0	18,0
BEP CAP	19,1	14,2	16,6	19,0	14,0	16,5
Baccalauréat	26,0	30,8	28,4	25,7	27,2	26,4
1 ^{er} cycle universitaire	6,2	10,4	8,3	11,2	15,1	13,2
2 ^e cycle universitaire	3,8	6,9	5,4	10,9	14,1	12,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

5 Deux Guadeloupéens de 30-34 ans sur dix ne sont pas diplômés

Répartition des diplômes des 30-34 ans en 2012 par sexe (en %)

	Guadeloupe			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun diplôme	21,8	18,7	20,0	13,2	10,7	11,9
BEPC	3,1	2,4	2,7	3,5	3,1	3,3
BEP CAP	23,6	16,4	19,4	24,4	15,7	19,9
Baccalauréat	24,9	26,2	25,7	16,2	18,2	17,2
1 ^{er} cycle universitaire	12,9	18,5	16,2	19,1	25,1	22,2
2 ^e cycle universitaire	13,7	17,7	16,1	23,7	27,1	25,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

6 La part des jeunes guadeloupéens en apprentissage reste stable

Répartition des apprentis âgés de 16 à 25 ans selon leur niveau de formation (en %)

	Année 2012-2013		Année 2011-2012		Année 2010-2011	
	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole
Nombre d'apprentis	1 693	397 361	1 465	399 482	1 558	392 337
Part des apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans	3,5	5,2	3,1	5,2	3,2	5,1
Niveau V	63,4	45,5	64,4	46,2	66,6	47,7
Niveau IV	11,0	28,6	15,9	30,2	13,9	30,6
Niveau I, II, III	25,6	25,9	19,7	23,6	19,6	21,7

Champ : apprentis âgés de 16 à 25 ans sous tutelle des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture.

Note : la part des apprentis parmi les 16-25 ans est calculée à partir des estimations de population au 1er janvier.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, DEPP ; Insee, Estimations de population.

DOSSIERS

Le niveau de vie des jeunes guadeloupéens rattrape celui des jeunes martiniquais

Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré mais de manière inégale. La Guadeloupe et la Martinique suivent deux trajectoires opposées en termes d'inégalités de niveau de vie : entre 2001 et 2011, les jeunes guadeloupéens ont rattrapé puis dépassé le niveau de vie des jeunes martiniquais. Dans le contexte d'une inflation comparable dans les deux Antilles, les jeunes guadeloupéens gagnent du pouvoir d'achat, celui des jeunes martiniquais stagne. Dans le même temps, la pauvreté des jeunes s'est réduite en Guadeloupe et a augmenté en Martinique.

Nicolas Kempf

Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré entre 2001 et 2011, notamment en Guadeloupe

En 2011, le niveau de vie moyen des jeunes guadeloupéens et martiniquais s'élève respectivement à 1 120 € et à 1 075 € par mois. En 10 ans, il s'est amélioré de manière inégale. Alors que cette augmentation a été de 21 % en Martinique, elle a atteint 56 % en Guadeloupe. En 2001, le niveau de vie des jeunes guadeloupéens était très inférieur à celui de leurs homologues martiniquais.

Porté par une économie guadeloupéenne dynamique durant les années 2001-2008, le niveau de vie de ces jeunes a rattrapé puis dépassé celui des jeunes martiniquais. En outre, le phénomène démographique de vieillissement des populations des Antilles expliquerait en partie cette hausse du niveau de vie : avec une population antillaise qui fait moins

d'enfants qu'auparavant, la taille des ménages se réduit, ce qui, à revenu comparable, augmente mécaniquement le niveau de vie.

En 2011, le niveau de vie annuel moyen des jeunes (12 890 €) demeure inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population martiniquaise (14 820 €). La Guadeloupe affiche une configuration analogue : le niveau de vie moyen est de 13 420 €, alors que la moyenne guadeloupéenne est de 14 800 €.

Les inégalités de niveau de vie se réduisent en Guadeloupe, se creusent en Martinique

Les inégalités de niveau de vie sont moins prononcées en Martinique qu'en Guadeloupe. Elles sont mesurées en comparant le niveau de vie des 20 % de jeunes les plus riches avec celui des 20 % les plus pauvres aussi appelés jeunes les moins aisés. En

Martinique, le niveau de vie d'un jeune parmi les plus riches est 5,5 fois plus élevé que celui d'un jeune parmi les moins aisés. Ce rapport est de 6,1 pour la Guadeloupe ce qui traduit une situation plus inégalitaire.

Toutefois, les inégalités se réduisent en Guadeloupe. En 10 ans, la hausse du niveau de vie des jeunes les moins aisés a été plus importante que celle des plus riches, de respectivement 59 % contre 49 %.

En revanche, les inégalités augmentent en Martinique. Les 20 % de jeunes les plus riches ont eu une progression de leur niveau de vie plus forte que les jeunes les moins aisés, respectivement 17 % contre 10 %. Ce constat est à nuancer, car les jeunes appartenant au 2^e, 3^e et 4^e quintiles (*définitions*) sont ceux dont le niveau de vie a le plus progressé, de plus de 24 % en 10 ans.

1 Amélioration inégale du niveau de vie dans les Antilles

Évolution du niveau de vie moyen selon la richesse et l'émancipation

	Guadeloupe			Martinique		
	Niveau de vie moyen (en €) 2001	Niveau de vie moyen (en €) 2011	Évolution entre 2001 et 2011 (en %)	Niveau de vie moyen (en €) 2001	Niveau de vie moyen (en €) 2011	Évolution entre 2001 et 2011 (en %)
Ensemble	8 590	13 420	56	10 610	12 890	21
Selon le quintile de niveau de vie						
Inférieur à Q1	2 790	4 430	59	4 040	4 450	10
De Q1 à Q2	5 040	8 140	62	6 620	8 640	31
De Q2 à Q3	7 080	11 480	62	9 100	11 670	28
De Q3 à Q4	9 740	15 770	62	12 270	15 240	24
Supérieur à Q4	18 220	27 060	49	20 840	24 380	17
Q4/Q1	6,5	6,1	-0,4	5,2	5,5	0,3
Selon l'émancipation						
Jeunes émancipés	8 600	13 560	58	11 120	12 210	10
Jeunes vivant chez leurs parents	8 580	13 370	56	10 500	13 080	25

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les jeunes émancipés ont un revenu annuel moyen de 13 560 €, soit une évolution de 58 % par rapport à 2001.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

En s'émancipant, les 15-29 ans tendent à maintenir le niveau de vie qu'ils avaient chez leurs parents

Les jeunes émancipés guadeloupéens ont un niveau de vie moyen supérieur à celui de leurs homologues martiniquais. Les jeunes émancipés sont âgés de 15 à 29 ans et constituent les personnes de référence (*définitions*) de leur ménage. Cette personne de référence est l'individu le plus âgé du ménage en situation d'activité : c'est très souvent celui ou celle qui apporte le plus de ressources au ménage. Les jeunes émancipés peuvent ainsi vivre seuls ou en couple avec enfant(s), en cohabitation avec d'autres plus jeunes, ou encore faire partie d'un ménage composé de lui-même et d'un parent à la retraite.

En Guadeloupe, les jeunes émancipés ont un niveau de vie similaire à ceux qui vivent chez leurs parents : il atteint 13 560 € par an. Il n'en va pas de même pour les jeunes émancipés martiniquais. Pour ces derniers, le niveau de vie s'élève à 12 210 € par an, soit 1 020 € par mois. Il est inférieur à celui des jeunes vivant chez leurs parents (13 080 €). Entre 2001 et 2011, la situation de ces jeunes s'est dégradée par rapport aux jeunes vivant chez leurs parents. Leur niveau de vie a progressé moins fortement, seulement 10 % contre 25 % pour les autres (*figure 1*).

Le niveau de vie des jeunes antillais est composé à 70 % de revenus issus d'une activité professionnelle

En 2011, le niveau de vie des jeunes en âge de s'insérer est composé essentiellement de revenus issus d'une activité professionnelle. Ils comprennent les salaires et les revenus des indépendants.

Les revenus sociaux représentent 25 % du niveau de vie des jeunes en Guadeloupe

et 28 % en Martinique. Il s'agit des transferts monétaires vers des individus ou des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les risques de la vie. Ils comprennent les allocations chômage, les retraites, les minima sociaux, les aides au logement, les bourses d'études et les prestations familiales perçus par les ménages.

Viennent, ensuite, les revenus du patrimoine et les transferts inter ménages. Ils ne représentent qu'une faible part de leur niveau de vie soit 1 % chacun dans les deux îles.

Entre 2001 et 2011, la composition du niveau de vie des jeunes antillais a suivi deux trajectoires opposées selon l'île de résidence. En Guadeloupe, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie a augmenté, entraînant ainsi une diminution de la part des revenus sociaux.

À l'inverse, en Martinique, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie des jeunes a diminué, ce qui a entraîné une augmentation de la part des revenus sociaux. Ce changement de composition traduit une situation du marché du travail plus tendue, depuis 2008, pour les jeunes martiniquais que pour les jeunes guadeloupéens.

Avec une réactivité à l'évolution du marché du travail plus forte des revenus liés à l'activité que celle liée aux revenus sociaux, ce changement de composition expliquerait en partie la hausse de niveau de vie constatée en Guadeloupe et dans le même temps la faible hausse martiniquaise.

Le niveau de vie des jeunes les moins aisés est essentiellement composé de revenus sociaux

Parmi les 40 % de jeunes antillais les moins riches, 58 % de leur niveau de vie pro-

viennent de revenus sociaux. En détail, les minima sociaux représentent plus de 21 % de leurs revenus. Suivent ensuite les aides au logement et les prestations familiales. Ces jeunes ont des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi : le revenu d'activité ne représente que 30 % de leur niveau de vie

La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est spécifique à chaque île

La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est très différente d'une région à l'autre. En Guadeloupe, le niveau de vie de ces jeunes est constitué à 74 % de revenus d'activité et à 25 % de revenus sociaux. En Martinique, le rapport est de 62 % contre 33 % (*figure 2*).

Ainsi, dans les deux îles, les jeunes capables de s'émanciper sont le plus souvent ceux exerçant une activité professionnelle rémunératrice. Toutefois, ils restent dépendants de l'aide sociale et de celle de leurs parents.

La composition du niveau de vie des jeunes émancipés guadeloupéens tend à ressembler à celle des jeunes vivant chez leurs parents. En 2001, leur niveau de vie était composé à 67 % de revenus d'activité et à 29 % de revenus sociaux. Dix ans plus tard, la part du revenu d'activité a augmenté de 7 points, tandis que la part des revenus sociaux s'est réduite de 4 points.

En revanche, en Martinique, la composition du niveau de vie des jeunes émancipés s'est éloignée de celle des jeunes vivant chez leurs parents. En dix ans, la part du revenu d'activité a diminué de 10 points, lorsque la part des revenus sociaux augmentait de 9 points. Ainsi, la diminution des revenus d'activité a été presque totalement compensée par l'augmentation des revenus sociaux.

2 Les revenus d'activité, principale composante du niveau de vie des jeunes antillais

Composition du niveau de vie hors impôts selon l'émancipation (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages reçus	Transferts monétaires interménages versés
Guadeloupe	73	1	25	0	1	100
Jeunes émancipés	74	< 1	25	< 1	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	73	1	25	0	1	100
Martinique	70	1	28	< 1	1	100
Jeunes émancipés	62	< 1	33	0	5	100
Jeunes vivant avec leurs parents	71	1	28	< 1	< 1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, le niveau de vie hors impôts des jeunes émancipés est composé principalement de 62 % de revenus d'activité et de 33 % de revenus sociaux.

Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

De plus, ces jeunes bénéficient de l'aide de leur entourage. Ils perçoivent 5 % de leur niveau de vie en transferts inter-ménages.

Acquérir son indépendance en 2011 reste difficile pour les jeunes antillais : ils sont, en effet, confrontés à un chômage très important. De plus, l'augmentation des prix de l'alimentation et des loyers a été un frein à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Minima sociaux, principale composante des revenus sociaux

Les minima sociaux sont la première source de revenus sociaux versés aux jeunes antillais, respectivement 26 % en Guadeloupe et 27 % en Martinique. Ils sont composés de l'allocation aux adultes handicapés, du Revenu Minimum d'Insertion, de l'aide

sociale, de l'allocation de parent isolé, du minimum vieillesse et plus récemment du Revenu de Solidarité Active.

Les prestations familiales et les aides au logement sont les seconde et troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais.

Les jeunes émancipés perçoivent un cinquième de leurs revenus sociaux en allocations chômage

La composition des revenus sociaux des jeunes émancipés est proche d'une île à l'autre. Ils sont composés principalement de minima sociaux (33 %) et d'aides au logement (26 %).

En Guadeloupe et en Martinique, les allocations chômage représentent respectivement 20 % et 18 % des revenus sociaux

perçus par les jeunes émancipés (figure 3). Le marché du travail ne permet pas d'assurer la continuité des situations d'emploi dans les deux îles pour les plus jeunes actifs : les entreprises privilégient le recours à l'intérim, aux emplois aidés, aux contrats à durée déterminée ou aux stages. Les jeunes émancipés alternent plus régulièrement que le reste de la population les phases d'emploi et de chômage.

Un jeune ayant un niveau de vie inférieur à 600 € par mois est pauvre

Un jeune antillais dont le niveau de vie est inférieur à 600 € par mois est considéré comme pauvre. Ce seuil est sensiblement le même quelque soit l'île de résidence. Il s'élève annuellement à 7 170 € en Guadeloupe et 7 230 € en Martinique. Le seuil

3 Allocations chômage, troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais émancipés

Composition des revenus sociaux selon l'émancipation (en %)

	Retraites	Chômage	Minima sociaux	Aides au logement	Bourses d'études	Prestations familiales	Nouvelles prestations familiales	Ensemble
Guadeloupe	21	14	26	16	5	17	1	100
Jeunes émancipés	< 1	20	33	28	3	13	3	100
Jeunes vivant avec leurs parents	28	11	25	12	5	18	1	100
Martinique	22	15	27	15	7	13	1	100
Jeunes émancipés	2	18	35	26	9	9	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	29	13	25	12	7	14	< 1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.
 Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.
 Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les revenus sociaux des jeunes émancipés sont composés principalement de 33 % de minima sociaux, de 28 % d'aides au logement et de 20 % de chômage.
 Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

de risque de pauvreté est calculé sur l'ensemble de la population, quel que soit l'âge de l'individu. Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté.

La situation économique et démographique aux Antilles est très différente de celle observée en France hexagonale. Par conséquent, les seuils de risque de pauvreté ont été définis île par île.

Entre 2001 et 2011, ce seuil a augmenté mécaniquement dans les deux îles au même rythme que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population, soit des hausses de 57 % pour la Guadeloupe et 33% pour la Martinique.

Les écarts de richesses entre Guadeloupéens et Martiniquais se sont réduits. En 2001, le seuil de risque de pauvreté guadeloupéen est très inférieur à celui des Martiniquais, 4 560 € contre 5 450 €, soit 900 € d'écart. Dix ans plus tard, ce n'est plus le cas : le

seuil de risque de pauvreté guadeloupéen et martiniquais est sensiblement égal. C'est un des effets du rattrapage de l'économie guadeloupéenne vers l'économie martiniquaise durant les années 2000-2008.

La pauvreté diminue chez les jeunes guadeloupéens, elle augmente chez les jeunes martiniquais

Le risque de pauvreté des jeunes est inférieur en Guadeloupe. Entre 2001 et 2011, de nombreux jeunes guadeloupéens ne sont plus concernés par la pauvreté monétaire. En 2001, le taux de risque de pauvreté des jeunes guadeloupéens s'élevait à 23%. En 2011, il n'est plus que de 21 % soit une baisse de 2 % en 10 ans. Durant cette période, la population de jeunes guadeloupéens âgés de 15 à 29 ans s'est réduite. De 94 000 en 2001, ils ne sont plus que 70 000 en 2011, soit 24 000 jeunes de moins. Ainsi, l'augmentation générale du niveau de vie

et particulièrement celle des moins aisés, conjuguée à la diminution de la taille des ménages, a favorisé la réduction du taux de risque de pauvreté des jeunes (figure 4).

Alors que la Guadeloupe voyait ses inégalités se réduire, la Martinique affiche un profil différent : entre 2001 et 2011, les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté. En 2001, 18 % d'entre eux l'étaient, ils sont désormais 23 %, soit une hausse de 5 points en dix ans.

Dès 2008, l'économie martiniquaise a été très fortement touchée par la crise économique. Ainsi, le chômage a augmenté, rendant l'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes martiniquais. La conséquence directe a été un phénomène d'exode des jeunes les plus diplômés vers la France hexagonale, très amplifié par rapport à la Guadeloupe. La proportion de jeunes peu ou pas diplômés résidant sur le territoire s'est mécaniquement accrue, augmentant

ainsi la paupérisation de cette tranche d'âge (figure 4).

Les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté

En Guadeloupe, la pauvreté touche moins les jeunes émancipés qu'en Martinique. En 2011, sur les 18 620 jeunes guadeloupéens émancipés, 2 150 sont pauvres, soit 12 %. En Martinique, 2 660 jeunes émancipés sont pauvres (18 %), soit un écart significatif de 6 points entre les deux régions (figure 5).

Dans les deux îles, les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté que ceux vivant chez leurs parents. Ils sont généralement en emploi (60 % d'entre eux en Guadeloupe et 53 % en Martinique) et perçoivent des aides sociales notamment, des aides au logement.

Entre 2001 et 2011, la pauvreté des jeunes émancipés guadeloupéens s'est réduite. Le taux de pauvreté de ces jeunes a baissé de 5 points en 10 ans. La forte hausse de leur niveau de vie (+ 58 %) a permis de réduire la part de ces jeunes en situation de pauvreté.

Sur la même période, le nombre de jeunes émancipés martiniquais pauvres a progressé. Le taux de pauvreté de cette population a augmenté de 4 points. Cette hausse des inégalités résulte d'une augmentation plutôt faible du niveau de vie des jeunes émancipés sur la période (+ 10 %) par rapport à ceux vivant chez leurs parents (+ 25 %).

Pouvoir d'achat des jeunes : forte augmentation en Guadeloupe et stagnation en Martinique

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens s'est nettement amélioré. Il a progressé en moyenne de 2,4 %

4 Les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté que leurs homologues guadeloupéens

Évolution des inégalités de niveau de vie annuel des jeunes antillais entre 2001 et 2011

	2001	2011	Évolution 2001 - 2011
Guadeloupe			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	21 610	14 690	-32
Taux de risque de pauvreté (en %)	23	21	-2
Seuil de risque de pauvreté (en €)	4 560	7 170	57
Martinique			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	14 250	15 450	8
Taux de risque de pauvreté (en %)	18	23	5
Seuil de risque de pauvreté (en €)	5 450	7 230	33

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, 14 690 jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 21 % de jeunes de l'île.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

par an. Sur cette période, la hausse de leur niveau de vie annuelle (4,5 %) a été largement supérieure à l'inflation (2,1 % par an en moyenne). Ce constat est à nuancer, car sur la période, les dépenses pré-engagées, notamment les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication, ont fortement augmenté. En 2001, de nombreux ménages n'étaient pas équipés de connexions Internet, de forfait de téléphone mobile et encore moins de smartphones. En 2011, presque tous les ménages guadeloupéens dépensent une partie de leurs revenus pour disposer de ces technologies.

Ainsi, la hausse de pouvoir d'achat a été masquée par l'émergence de nouveaux besoins.

Le pouvoir d'achat du niveau de vie des individus est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un niveau de vie donné. Son évolution est liée à celles des prix et du niveau de vie. Ainsi, si les prix augmentent plus vite que le niveau de vie, alors le pouvoir d'achat diminue. À l'inverse, si la hausse du niveau de vie est su-

périeure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. C'est ce qui s'est passé en Guadeloupe en dix ans.

Les jeunes martiniquais ont, quant à eux, eu une stagnation de leur pouvoir d'achat sur la même période. Sur cette période, la hausse des revenus (1,9 % par an) a été équivalente à l'inflation (2 % par an en moyenne).

En Martinique, baisse du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

En Martinique, entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes émancipés régresse de 1,2 % par an (figure 6). En 10 ans, la hausse du niveau de vie de ces jeunes a été inférieure à l'inflation. Les jeunes martiniquais sont plus touchés par le chômage que leurs aînés et plus souvent sans emploi. Ainsi, leur niveau de vie est composé en grande partie de revenus sociaux. Cela peut s'expliquer par le non-retour des jeunes diplômés partis étudier en France hexagonale, avec pour corollaire la surreprésentation sur place de jeunes peu ou pas diplômés, dont

5 En 2011, un jeune émancipé sur dix est pauvre en Guadeloupe et les jeunes émancipés martiniquais sont moins touchés par la pauvreté que les autres

Taux de risque de pauvreté selon l'émancipation des jeunes

	Guadeloupe			Martinique		
	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté annuel (en €)	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté (en €)
2011						
Jeunes émancipés	2 150	12	6 670	2 660	18	6 890
Jeunes vivant avec leurs parents	12 540	24	6 670	12 790	24	6 890
2001						
Jeunes émancipés	3 450	17	4 220	1 910	14	4 920
Jeunes vivant avec leurs parents	18 160	24	4 220	12 350	19	4 920

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, 12 % des jeunes émancipés, soit 2 150 jeunes, vivent sous le seuil de risque de pauvreté estimé à 6 670 €.

Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

l'espérance d'emplois rémunérés au-dessus du niveau du SMIC est faible en raison de leur manque de qualification.

En Martinique, le recul du pouvoir d'achat touche essentiellement les jeunes et les plus pauvres et, à l'extrême, les plus aisés. Cette réduction est expliquée par la faible augmentation des revenus de ces populations sur la période et en partie par des phénomènes de sous déclaration.

En Guadeloupe, hausse moyenne du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens émancipés progresse de 2,4 % par an. Cette hausse est identique à celle des jeunes vivant chez leurs parents. Les jeunes émancipés ont eu une plus forte augmentation de leur niveau de vie qui a été compensée par une inflation plus importante que celle des jeunes vivant chez leurs parents.

En dix ans, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens les plus aisés a progressé de seulement 1,9 % par an contre 2,7 % pour le reste des jeunes. Cela est dû à une augmentation moins importante du niveau de vie des jeunes les plus riches.

L'inflation, quant à elle, est stable quel que soit le niveau de richesse. Elle s'élève à 2,1 % par an. ■

6 Trajectoires opposées des pouvoirs d'achat : hausse en Guadeloupe, baisse en Martinique

Évolution du pouvoir d'achat selon l'émancipation (en %)

	Évolution 2001 - 2011			Évolution annuelle moyenne		
	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat
Guadeloupe	56	23	27	4,5	2,1	2,4
Jeunes émancipés	58	24	27	4,7	2,2	2,4
Jeunes vivant avec leurs parents	56	22	28	4,5	2,0	2,5
Martinique	21	22	-1	1,9	2,0	-0,1
Jeunes émancipés	10	23	-11	1,0	2,1	-1,2
Jeunes vivant avec leurs parents	25	22	2	2,3	2,0	0,2

Champ : ménages dans lequel vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.
Lecture : le pouvoir d'achat des jeunes martiniquais émancipés a diminué de 1,2 % par an entre 2001 et 2011.
Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

Les sources statistiques des inégalités en France

La comparaison des revenus et des indicateurs d'inégalités n'est pas recommandée entre la France hexagonale (y compris la Corse) et les Antilles-Guyane. Deux sources sont principalement utilisées à l'Insee. D'une part, l'enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est basée sur une exploitation des fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales. Elle couvre la France hexagonale, la Corse et la La Réunion. D'autre part, l'enquête Budget de Famille permet d'obtenir la composition fine des revenus des ménages sur l'ensemble du territoire français (Antilles-Guyane compris).

Ainsi, quand cela est possible, l'Insee privilégie l'utilisation de la source ERFS, considérée comme plus fiable en raison de son caractère non déclaratif. Plusieurs études ont montré que les ménages ont tendance à sous-déclarer leurs revenus dans les enquêtes statistiques. De plus, le champ couvert par les revenus d'une source à l'autre n'est pas comparable.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, l'enquête Budget de Famille est la seule source disponible actuellement pour étudier les revenus et les indicateurs d'inégalités. Ce dossier est donc basé sur l'exploitation des résultats de cette enquête.

Méthodologie

Du revenu disponible au pouvoir d'achat

Le revenu disponible d'un ménage utilisé ici correspond à la somme, nette des impôts directs, de quatre types de revenus : les revenus d'activités, les revenus de patrimoine, les revenus sociaux et les transferts inter-ménages réguliers en espèces. Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais pas directement comparable car son champ est moins étendu (notamment : il ne prend pas en compte les loyers imputés aux ménages propriétaires occupants).

Niveau de vie des ménages

La vie en commun permet de réduire certaines dépenses : deux personnes vivant sous le même toit n'ont pas besoin d'un revenu double de celui d'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie. Par exemple, les dépenses pour le logement ne sont pas deux fois plus importantes. Pour tenir compte de ces éléments, les statisticiens utilisent la notion internationale d'unité de consommation : dans un foyer, le premier adulte compte pour une unité de consommation, une personne supplémentaire de plus de 14 ans pour 0,5 unité de consommation. Les enfants occasionnant des dépenses inférieures à celle des adultes, chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation. Ainsi, le niveau de vie des ménages, c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Niveau de vie déclaré

Le niveau de vie présenté dans cette étude est d'origine déclarative. Les travaux d'expertise menés

sur les comparaisons des revenus et des consommations des ménages conduisent à la conclusion qu'une partie des revenus n'est pas déclarée à l'enquête. Dans l'enquête Budget de famille menée dans les Antilles-Guyane, les ménages qui sous-déclarent leurs revenus sont ceux les plus modestes et les plus jeunes ; cette catégorie présente un profil de propension à consommer très éloigné des possibilités réelles. Sur ce champ, l'interprétation des résultats se doit donc d'être prudente. Cette réserve ne remet pas en cause l'analyse de la pauvreté monétaire.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Cette pauvreté monétaire est mesurée de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont en une approche absolue. La mesure de la pauvreté est un exercice particulièrement délicat, car extrêmement sensible à d'importants effets de seuil. Les taux de pauvreté dans les Antilles-Guyane seraient ainsi nettement plus élevés si l'on considérait le même seuil qu'au niveau métropolitain. Par ailleurs, les comparaisons sont rendues difficiles par les différences d'origines des sources utilisées entre les Antilles-Guyane (d'origine déclarative) et l'hexagone (d'origine administrative). En outre, pour des raisons notamment de compositions des prix, d'existence de sur-traitement pour les fonctionnaires, de politiques de défiscalisation spécifiques, d'infrastructures de transports et de communications

particulières, les comportements d'utilité économique sont sensiblement différents de l'hexagone. Ainsi, n'est pris en compte que le seuil de pauvreté local.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat d'un niveau de vie, c'est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter à un niveau de vie donné. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les niveaux de vie sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des niveaux de vie est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. Puisque la définition des revenus n'est pas directement comparable avec celle de la comptabilité nationale, il en va de même des comparaisons des pouvoirs d'achat avec l'hexagone.

L'indice des prix ne prend pas en compte l'évolution du prix d'acquisition des logements. Ce prix a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Les ménages, surtout ceux ayant acheté un logement récemment ou projetant de le faire, ressentent à juste titre cette hausse de prix comme réduisant leurs moyens financiers. En effet, les logements ne sont pas considérés comme des produits de consommation, mais comme des biens patrimoniaux : l'usage d'un logement n'entraîne pas sa destruction, même progressive, la valeur d'un logement augmente généralement avec le temps, enfin l'achat d'un logement est, pour une part, un placement financier. C'est pourquoi les acquisitions de logement ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix à la consommation. Les remboursements de prêts immobiliers, ou d'ailleurs ceux relatifs aux crédits à la consommation, ne le sont pas davantage du fait qu'ils relèvent d'opérations financières et qu'ils n'ont pas la nature de dépenses de consommation.

Source

L'enquête Budget de famille (BDF) est la source d'information sur les revenus pour les Antilles-Guyane.

Pour la France hexagonale et La Réunion, la source utilisée est l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux basée sur l'exploitation de fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales.

La part de jeunes éloignés de l'emploi en Martinique augmente pour rejoindre celle de Guadeloupe

Trois jeunes âgés de 15 à 29 ans sur dix ne sont ni en emploi, ni en formation en Guadeloupe comme en Martinique. Les jeunes de plus de 20 ans, et surtout ceux de 25 ans et plus, éprouvent les pires difficultés à trouver un emploi à la fin de leur scolarité. De fait, le diplôme reste l'atout maître pour trouver un emploi : près de la moitié des non diplômés n'est pas en emploi et seulement deux sur dix parmi les diplômés de niveau bac + 2 ou plus. Par ailleurs, le fait de résider loin des centres de l'activité économique augmente également l'éloignement de l'emploi dans les deux îles. Parmi les jeunes éloignés de l'emploi, six sur dix vivent encore dans leur famille.

Christophe Basso, Pierre-Adrien Bayart

En 2012, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans s'élevait à 69 300 en Guadeloupe et 65 900 en Martinique. Outre le fait que des deux îles, la Guadeloupe soit la plus peuplée, c'est plutôt le vieillissement de plus en plus important de la Martinique qui explique cet écart parmi les jeunes. Il est fortement lié à aux départs massifs des jeunes pour terminer leurs études, mais aussi pour des raisons économiques. Les plus qualifiés d'entre-eux quittent ainsi la Martinique, et la Guadeloupe dans une moindre mesure. Restent alors les jeunes les moins qualifiés, qui, dans un marché de l'emploi difficile, peinent à s'insérer dans la vie professionnelle. En 2012, 29 % d'entre-eux sont ainsi considérés comme éloignés de l'emploi en étant ni en formation, ni en activité professionnelle. Le rapport est identique, que l'on soit jeune en Guadeloupe ou en Martinique. La proportion de jeunes femmes éloignées de l'emploi est légèrement supérieure à celle de leurs homologues masculins, 50,4 % en Martinique et 50,5 % en Guadeloupe.

Après une forte baisse entre 1999 et 2007 dans les deux îles, le phénomène de jeunes éloignés de l'emploi est reparti à la hausse depuis 2007 en Martinique, la proportion restant stable en Guadeloupe. En revanche, depuis 1999, ce sont 10 000 jeunes guadeloupéens de moins qui sont éloignés de l'emploi alors que la baisse ne concerne que 5 500 Martiniquais. Il est vrai que la population des jeunes de 15 à 29 ans a respectivement baissé de 20 % et de 17,5 %.

Plus de 40 % des jeunes sont éloignés de l'emploi dès lors qu'ils ont plus de 20 ans

À la fin de leur scolarité, les jeunes de plus de 20 ans éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi. Aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, plus de 40 % d'entre-eux ne sont ni en formation ni en emploi. Parmi les plus de 25 ans, cette proportion atteint même 45 % en Guadeloupe et 43 % en Martinique. L'émigration importante des Antillais dans cette tranche d'âge explique en partie ces chiffres élevés. Les jeunes guadeloupéens partent majoritairement poursuivre leurs études en France hexagonale. C'est également le cas pour les jeunes martiniquais, mais l'émigration économique prend une part de plus en plus importante, surtout depuis les événements de 2009.

Dans les deux départements, ceux dont l'âge oscille entre 15 et 19 ans sont beaucoup moins confrontés aux difficultés que rencontrent leurs aînés. La poursuite de leur cursus de formation retarde en effet leur entrée sur le marché du travail.

Le diplôme reste le meilleur passeport pour entrer sur le marché du travail

44 % des jeunes martiniquais et guadeloupéens sortant du système éducatif sans diplôme sont éloignés de l'emploi. Les détenteurs d'un BEP ou d'un CAP le sont également dans la même proportion (43 % en Guadeloupe et 45 % en Martinique).

En revanche, parmi les jeunes possédant un diplôme de niveau bac +2 ou plus, la part de ceux qui sont éloignés de l'emploi se réduit à un peu plus de 20 % (23 % en Guadeloupe et 21 % en Martinique).

Même si certains des diplômés sont partis sous d'autres cieux pour trouver un emploi, l'obtention d'un diplôme d'un niveau élevé reste la meilleure arme pour s'insérer dans le marché du travail.

Les trois quarts des jeunes martiniquais éloignés de l'emploi sont chômeurs, les autres étant pour l'essentiel des inactifs ne cherchant pas d'emploi. En Guadeloupe, cette proportion est moindre. Elle ne s'élève qu'à 70 %.

L'éloignement des poumons économiques ne facilite pas la recherche d'emploi

Tant en Guadeloupe qu'en Martinique, plus les jeunes habitent loin des centres de l'activité économique, plus le risque de se trouver éloignés de l'emploi est important. Ainsi, pour les jeunes résidant à Marie-Galante ou dans le sud de la Basse-Terre, le risque est accru par rapport à ceux des autres communautés d'agglomération de Guadeloupe.

En Martinique, les jeunes habitant la CA-CEM, poumon économique de l'île, sont moins soumis au risque d'éloignement de l'emploi que ceux résidant au nord ou au sud.

1 Trois jeunes antillais sur dix ne sont ni en emploi, ni en formation

Évolution des jeunes de 15-29 ans ni en emploi ni en formation entre 1999 et 2012

	Nombre de jeunes ni en emploi ni en formation		Nombre total de jeunes		Part de jeunes ni en emploi ni en formation (en %)	
	Guadeloupe	Martinique	Guadeloupe	Martinique	Guadeloupe	Martinique
1999	29 852	24 712	86 829	79 900	34,4	30,9
2007	20 500	17 839	72 391	73 159	28,3	24,4
2012	20 129	19 163	69 291	65 888	29,0	29,1

Lecture : en 2012, 20 129 jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation en Guadeloupe, soit 29,0 % de l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge ; ils sont 19 163 en Martinique, soit 29,1 % de l'ensemble des jeunes.

Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principales.

L'éloignement géographique est souvent subi. Les jeunes n'ont pas toujours les moyens de se rapprocher des lieux où le travail est plus abondant. 42 % des jeunes éloignés de l'emploi en Guadeloupe ne disposent pas de véhicule au sein du ménage dans lequel ils vivent. Le taux atteint 44 % en Martinique. L'offre de transport en commun est limitée dans les deux îles, ce qui contribue à l'isolement de ces jeunes.

Les jeunes éloignés de l'emploi vivent en majorité chez leurs parents

63 % des jeunes éloignés de l'emploi vivent chez leurs parents en Martinique (59 % en Guadeloupe). La protection offerte par les parents se traduit par le fait que seuls 20 % des enfants vivant au sein d'un ménage constitué d'un couple sont éloignés du travail, contre 29 % des jeunes en moyenne. Dès lors que l'enfant vit dans une famille monoparentale, la proportion grimpe à 29 % en Martinique et 27 % en Guadeloupe.

En parallèle, un jeune éloigné de l'emploi sur huit est un adulte chef d'une famille monoparentale. Ce sont pour la plupart des femmes (92 %). Le fait de s'occuper seul d'un ou plusieurs enfants est un frein à l'emploi. Les frais de garde, mais surtout la disponibilité pour rechercher et occuper un emploi sont des handicaps lourds à porter pour des jeunes. Ainsi, 64 % des jeunes adultes d'une famille mono-parentale sont éloignés de l'emploi en Guadeloupe (62 % en Martinique).

L'âge et le diplôme sont les principaux déterminants de l'exclusion des jeunes

En Martinique comme en Guadeloupe, 29 % des jeunes de 15-29 ans n'ont ni emploi ni formation. Derrière ce constat général, tous les jeunes ne sont pas touchés de la même manière par ce phénomène d'exclusion. Selon l'âge, le diplôme, le statut familial ou même le nombre de voitures, la part de jeunes n'ayant ni emploi ni formation varie fortement.

Aux Antilles, la distinction entre insertion et exclusion se fait en premier lieu par la tranche d'âge. Plus de 40 % des 20-29 ans sont en situation d'éloignement du marché du travail et de la formation contre environ 10 % des 15-19 ans (figure 3). La tranche des 20-29 ans est nettement plus touchée

2 L'éloignement des centres d'activité accentue les difficultés d'accès à l'emploi

Répartition des jeunes de 15-29 ans ni en emploi ni en formation selon la région et l'intercommunalité en 2012

	Nombre de jeunes ni en emploi ni en formation	Nombre total de jeunes	Part de jeunes ni en emploi ni en formation (en %)
Guadeloupe	20 129	69 291	29,0
CA CAP Excellence	6 025	20 666	29,2
CC La Riviera du Levant	3 059	10 953	27,9
CA du Nord Grande Terre	2 823	9 902	28,5
CC de Marie-Galante	441	1 408	31,3
CA du Nord Basse-Terre	3 663	13 249	27,7
CA du Sud Basse-Terre	4 118	13 113	31,4
Martinique	19 163	65 888	29,1
CA du Pays Nord Martinique	5 391	17 301	31,2
CA de l'Espace Sud de la Martinique	6 164	19 815	31,1
CA du Centre de la Martinique	7 609	28 772	26,4

Lecture : en 2012, l'intercommunalité du Sud Basse-Terre présente le taux le plus élevé de jeunes ni en emploi ni en formation (31,4 %) avec 4 118 jeunes dans la situation sur un total de 13 113 jeunes du même âge.

Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principales.

par le phénomène d'exclusion que celle des plus jeunes. Les 15-19 ans sont encore souvent en phase de formation, notamment au lycée. À l'inverse, entre 20 et 29 ans, les jeunes rentrent sur le marché du travail et les plus vulnérables se retrouvent rapidement en difficulté.

Cette vulnérabilité est liée en premier lieu au niveau de qualification et au diplôme. Tous les 20-29 ans ne sont pas égaux devant les difficultés d'insertion. Selon le dernier diplôme obtenu, la part des jeunes antillais en difficulté varient fortement : un peu moins de 25 % pour les titulaires d'un diplôme du supérieur, jusqu'à environ 70 % pour ceux n'ayant aucun diplôme.

Si le diplôme est le principal facteur discriminant parmi les jeunes de 20-29 ans, d'autres éléments rentrent en ligne de compte. Ainsi, l'équipement en véhicule du ménage a un effet important. La voiture est un signe de richesse. Faire partie d'un ménage aisé est un atout pour l'insertion des jeunes. De plus, l'absence de véhicule rend la mobilité plus difficile, ce qui peut compliquer l'accès à l'emploi ou à une formation.

Ainsi en Martinique, 54 % des titulaires du CAP ou du BEP âgés de 20 à 29 ans sont en situation d'éloignement de l'emploi et de la

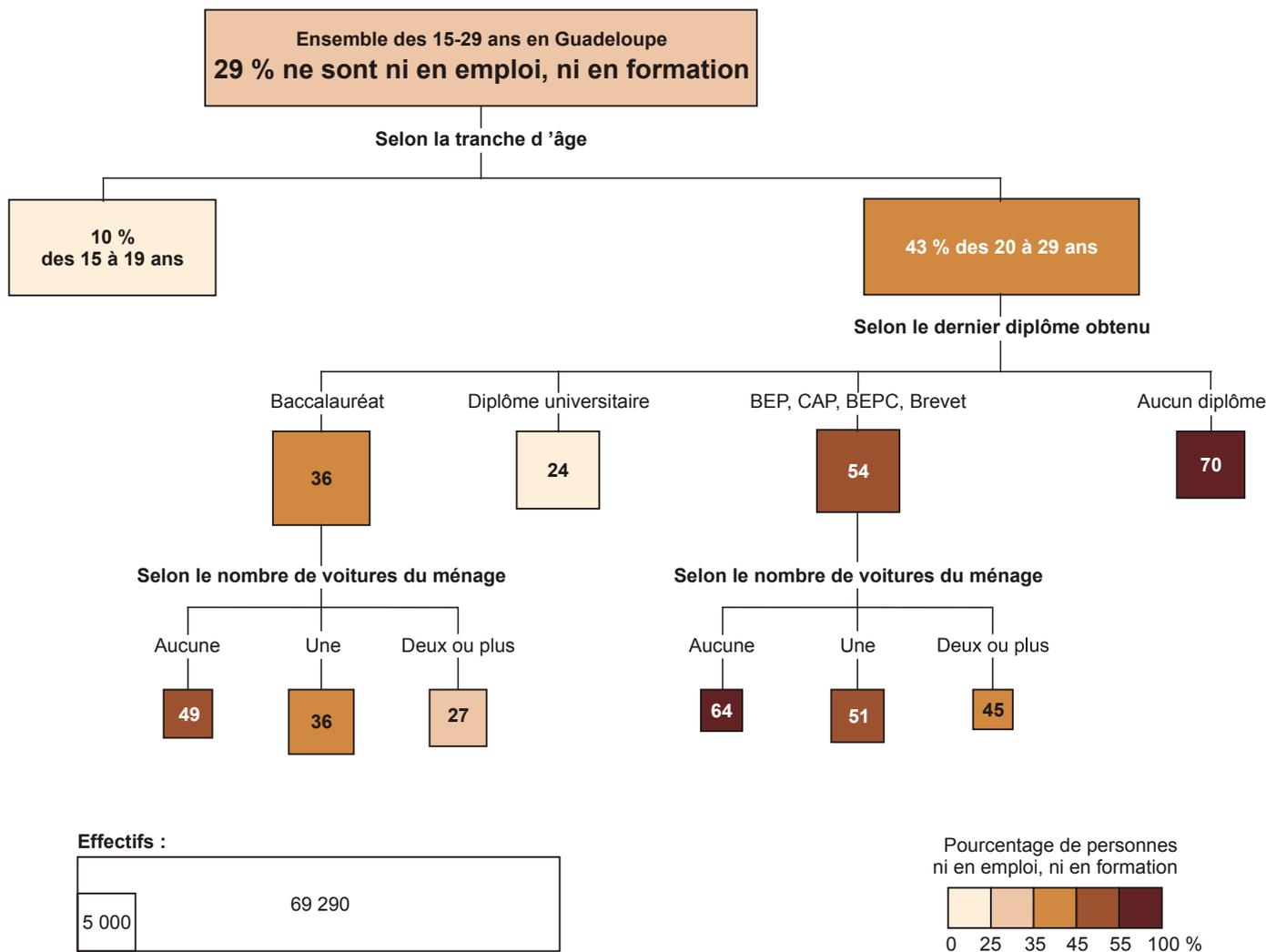
formation. Si leur ménage ne possède aucun véhicule, cette proportion s'élève à 65 % ; s'il possède au moins deux véhicules, cette proportion tombe à 41 %. En Guadeloupe, chez les 20-29 ans, avoir une voiture dans le ménage est le principal facteur d'insertion, non seulement pour les titulaires du CAP ou du BEP, mais aussi pour ceux du baccalauréat et du brevet.

Phénomène spécifique à la Martinique, la localisation géographique est le troisième facteur de l'éloignement de l'emploi et de la formation qui ressort chez les 20-29 ans titulaires du baccalauréat. Résider dans le poumon économique de la Martinique (la Communauté d'Agglomération du Centre de Martinique) favorise l'insertion. Cette zone urbanisée concentre l'essentiel des entreprises, des emplois et des organismes d'enseignement supérieur et de formation de la région.

Le tissu économique dans le reste de la Martinique est moins important et les résidents ont moins d'opportunités pour se former ou travailler sur place. 35 % des jeunes âgés de 20 à 29, dont le dernier diplôme est le baccalauréat, ne sont ni en emploi, ni en formation. Dans la CACEM, seuls 31 % d'entre eux sont dans cette situation contre 38 % dans les deux autres communautés de communes de Martinique. ■

3 La tranche d'âge, le dernier diplôme obtenu, le nombre de voitures dans le ménage et la proximité avec le centre économique sont les principaux déterminants de l'insertion des jeunes

Arbre de segmentation du pourcentage de jeunes ni en emploi ni en formation en Guadeloupe en 2012



Lecture : 29 % des 15-29 ans en Martinique ne sont ni en emploi ni en formation. Le premier déterminant de cette situation d'éloignement de l'emploi et de la formation est la tranche d'âge à laquelle appartiennent les individus. Ainsi, le pourcentage de personnes ni en emploi ni en formation est de 9 % chez les 15-19 ans et de 42 % chez les 20-29 ans. L'aire de chaque case est proportionnelle aux effectifs concernés. Chaque case contient le pourcentage des personnes n'ayant ni emploi ni formation, les couleurs permettant un aperçu rapide de cette information.

Source : INSEE, Recensements de la population 2012.

Méthodologie de l'arbre de segmentation

La méthode statistique utilisée, l'arbre de segmentation, permet de mettre en évidence les déterminants de l'éloignement des jeunes de l'emploi et de la formation.

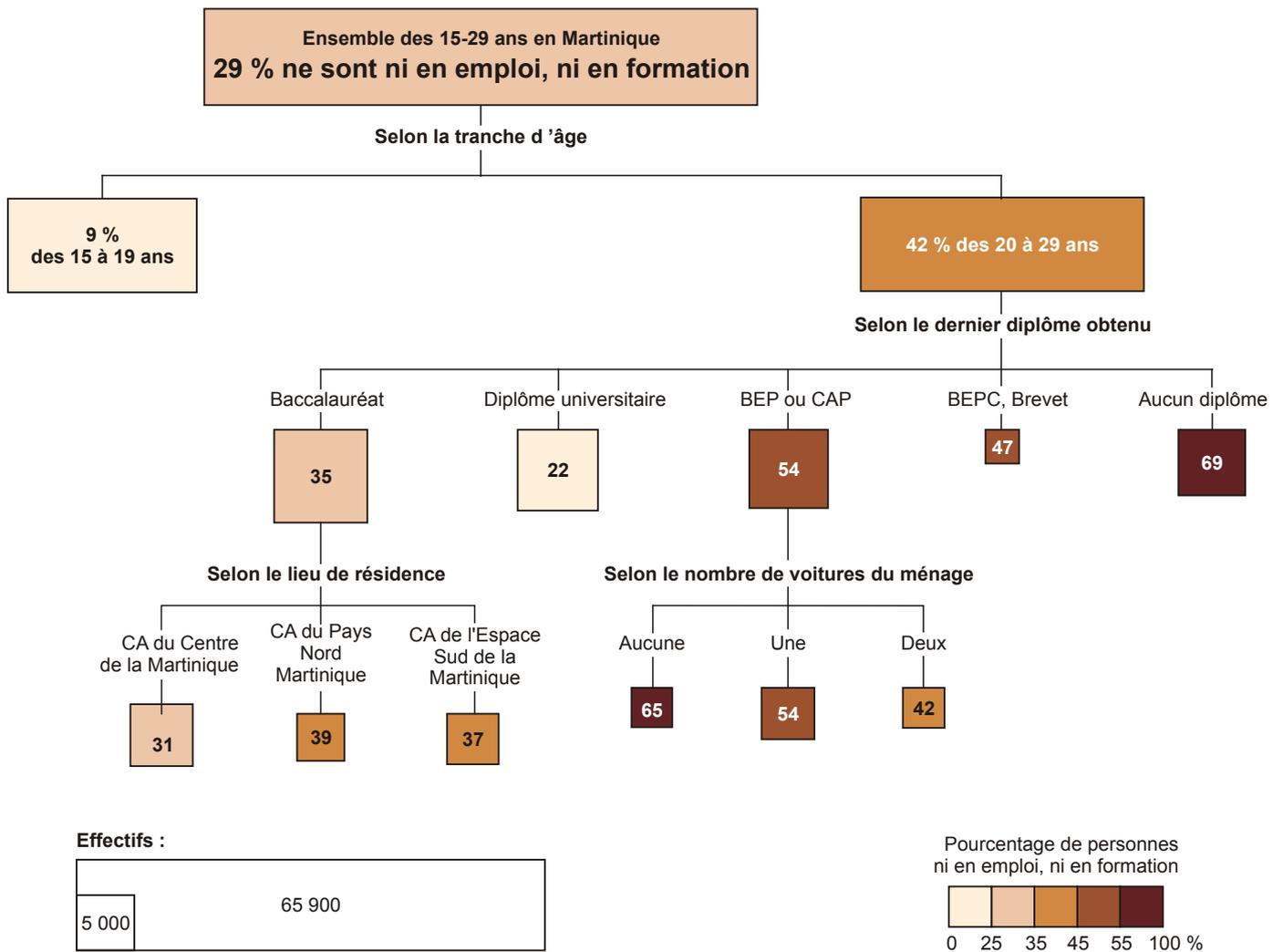
Le modèle part de l'ensemble des individus de 15-29 ans vivant en Martinique. Il identifie la variable qui scinde le mieux la population en groupes distincts, du point de vue de la variable expliquée (à savoir le pourcentage de jeunes de 15-29 ans n'ayant ni emploi ni formation). On répartit ainsi le groupe initial en autant de sous-groupes que de modalités de la variable retenue. On continue en appliquant cette méthode séquentiellement à chaque sous-groupe, ce qui permet de construire étape par étape l'arbre de segmentation. La variable expliquée ici est le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans, sans emploi ni formation.

Les variables explicatives sont :

- la tranche d'âge ;
- le fait d'être en couple ;
- le dernier diplôme obtenu ;
- le lieu de naissance (En Martinique, dans le reste de la France ou à l'étranger) ;
- le sexe ;
- l'EPCI de résidence ;
- le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) ;
- le nombre de personnes dans le ménage ;
- le nombre de voiture du ménage.

4 La tranche d'âge, le dernier diplôme obtenu, le nombre de voitures dans le ménage et la proximité avec le centre économique sont les principaux déterminants de l'insertion des jeunes

Arbre de segmentation du pourcentage de jeunes ni en emploi ni en formation en Martinique en 2012



Lecture : 29 % des 15-29 ans en Martinique ne sont ni en emploi ni en formation. Le premier déterminant de cette situation d'éloignement de l'emploi et de la formation est la tranche d'âge à laquelle appartient les individus. Ainsi, le pourcentage de personnes ni en emploi ni en formation est de 9 % chez les 15-19 ans et de 42 % chez les 20-29 ans. L'aire de chaque case est proportionnelle aux effectifs concernés. Chaque case contient le pourcentage des personnes n'ayant ni emploi ni formation, les couleurs permettant un aperçu rapide de cette information.

Source : INSEE, Recensements de la population 2012.

Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes de Saint-Martin

Les 15-29 ans représentent près d'un habitant sur cinq à Saint-Martin. Les nombreuses émigrations des jeunes natifs pour poursuivre leur études ou trouver un emploi sont en partie contrebalancées par les arrivées de non natifs. Les jeunes saint-martinois sont peu scolarisés, faiblement diplômés et leur insertion sur le marché du travail est difficile. En emploi, ils sont majoritairement ouvriers ou employés, mais jouissent d'une certaine stabilité.

Audrey Naulin

Au 1^{er} janvier 2013, la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin compte 35 600 habitants. La population a diminué de 0,6 % par an entre 2008 et 2013, soit une perte de 1 100 habitants en 5 ans. Cette baisse marque une inversion de la tendance du début des années 2000, où Saint-Martin connaissait un fort dynamisme. Le vecteur principal de cette évolution est la variation du solde migratoire : les sorties du territoire sont plus nombreuses que les entrées et le solde naturel positif ne compense plus le déficit migratoire.

Une population jeune malgré les nombreux natifs quittant le territoire

Comme en Guadeloupe, le déficit migratoire s'explique en partie par les nombreux départs de jeunes Saint-Martinois pour poursuivre leur scolarité et/ou trouver un premier emploi : entre 2007 et 2012, le territoire compte 2 000 sorties de jeunes natifs de 15-29 ans de plus que d'entrées. Cette perte n'est pas compensée par les arrivées à ces âges de non natifs (+ 800). Ces flux entraînent un déficit de jeunes adultes dans la population saint-martinoise qui se creuse. Toutefois, les 15-29 ans représentent encore 19 % de la population en 2013, soit 2 points de plus qu'en Guadeloupe.

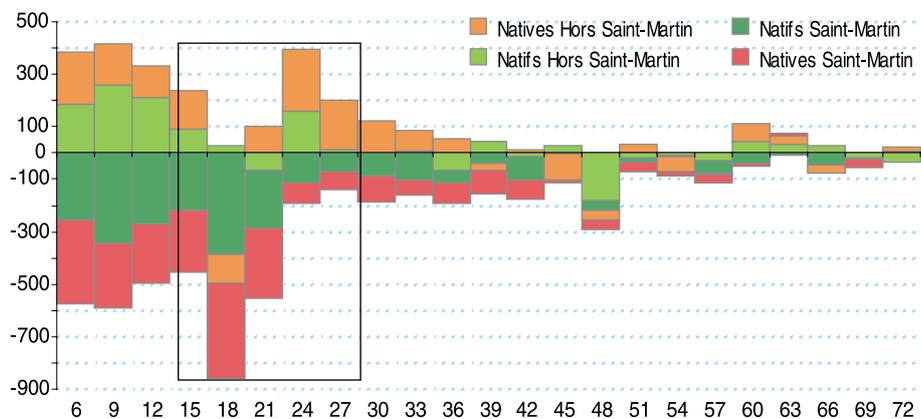
En lien avec la structure des migrations et notamment les nombreuses arrivées à Saint-Martin de non natives âgées de 20 à 30 ans, le déficit de jeunes adultes est plus marqué chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, la population de Saint-Martin connaît un fort déséquilibre des sexes, avec, chez les 15-29 ans, 116 femmes pour 100 hommes, dont 139 femmes pour 100 hommes chez les 21-29 ans (respectivement 103 et 112 en Guadeloupe).

De nombreux jeunes éloignés de l'emploi

En 2012, Saint-Martin compte près de 2 500 jeunes ni en emploi ni en formation. Ils représentent 36 % des 15-29 ans, soit 7 points de plus qu'en moyenne guadeloupéenne. Cette forte proportion s'explique

1 Le déficit migratoire des jeunes natifs de Saint-Martin n'est pas compensé par le solde positif des jeunes non natifs

Solde apparent des entrées-sorties à Saint-Martin par âge triennal selon le sexe et le caractère natif/non natif entre 2007 et 2012 (en nombre d'entrées de plus ou de moins que de sorties)



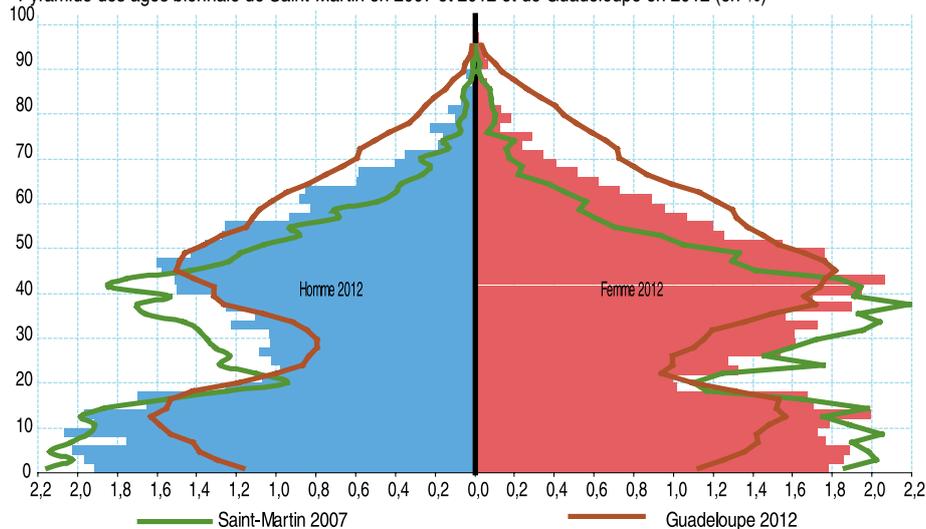
Champ : Population des 15-29 ans.

Lecture : parmi les personnes âgées de 27 à 30 ans en 2012, non natives de Saint-Martin, le solde apparent des entrées-sorties entre 2007 et 2012 de Saint-Martin est très positif chez les femmes (+194) et quasi-nul chez les hommes (+ 10).

Source : Insee, Recensement de la population 2012 - État civil Décès domiciliés 2007-2011.

2 La classe d'âge des jeunes adultes se creuse

Pyramide des âges biennale de Saint-Martin en 2007 et 2012 et de Guadeloupe en 2012 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2012 - État civil Décès domiciliés 2007-2011.

notamment par le faible taux de scolarisation. Seuls 35 % des Saint-Martinois de 15-29 ans sont scolarisés, contre 48 % en Guadeloupe. Il en résulte un fort taux d'activité : 56 % se déclarent actifs (11 points de plus qu'en Guadeloupe). Toutefois, le

taux de chômage des jeunes est aussi élevé à Saint-Martin qu'en Guadeloupe, concernant 47 % des jeunes actifs. Ainsi, si le taux d'emploi des Saint-Martinois de 15-29 ans est supérieur de 5 points à celui des jeunes guadeloupéens, ce sont surtout les jeunes

non scolarisés et sans emploi qui sont sur-représentés.

La proportion de 15-29 ans déclarant être ni en emploi ni en formation est encore plus forte chez les femmes, atteignant 38 %, contre 33 % chez les hommes. Contrairement à la Guadeloupe, elles sont moins scolarisées que les hommes, alors que, comme ailleurs, leur taux de chômage est plus élevé. La part de jeunes non scolarisés et sans emploi varie également selon le lieu de naissance : 26 % chez les natifs de l'Hexagone et des DOM, 35 % chez les natifs de Saint-Martin et 49 % chez les immigrés.

Un faible niveau de formation, notamment chez les natifs de Saint-Martin et les immigrés

Conséquence de l'offre réduite de formation post-Bac et du faible taux de scolarisation, Saint-Martin connaît un déficit de diplômés du supérieur dès le niveau Bac + 2, notamment chez les jeunes : seuls 11 % des 15-29 ans non scolarisés sont titulaires d'un diplôme universitaire, contre 20 % en Guadeloupe. Les titulaires du baccalauréat sont également sous-représentés (24 % des 15-29 ans, contre 31 %). A l'inverse, les non diplômés et formés de niveau BEP-CAP sont nombreux, concentrant globalement 65 % des 15-29 ans. Or, le niveau de diplôme a un impact sur l'insertion professionnelle des jeunes : la moitié des jeunes actifs en emploi de Saint-Martin sont titulaires au minimum du baccalauréat, contre moitié moins parmi les chômeurs.

Le faible niveau de formation des jeunes est particulièrement marqué pour certaines sous-populations. Ainsi, 54 % des immigrés de 15-29 ans ne possèdent aucun diplôme (ou niveau collège), contre 31 % parmi les non immigrés. Mais pour ces derniers, un fort différentiel existe selon le lieu de naissance : la proportion atteint 39 % pour les natifs de Saint-Martin, contre 28 % chez les personnes nées dans une autre région ultramarine et 14 % pour celles nées en France métropolitaine. Parmi les natifs de Saint-Martin, la part de diplômés du supérieur n'est que très faiblement supérieure à celles des immigrés : les natifs de Saint-Martin poursuivant leurs études quittent pour la plupart le territoire et ne reviennent pas. Au contraire, les jeunes natifs de l'Hexagone qui habitent Saint-Martin, en grande partie pour des raisons professionnelles, sont très diplômés : 31 % sont titulaires au minimum d'un Bac + 2.

Des emplois peu qualifiés, mais moins précaires qu'en Guadeloupe

En lien avec leur niveau de formation et la structure des emplois par secteur d'acti-

3 36 % des 15-29 ans ne sont ni en formation ni en emploi

Indicateurs d'activité et d'inactivité des 15-29 ans en 2012 par sexe (en %)

	Saint-Martin			Guadeloupe		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Taux de scolarisation	37	33	35	47	49	48
Taux d'activité	56	57	56	48	46	47
Taux d'emploi	31	29	30	26	23	25
Taux de chômage	45	49	47	46	49	47
Part ni en emploi ni en formation	33	38	36	29	29	29

Champ : population des 15-29 ans.

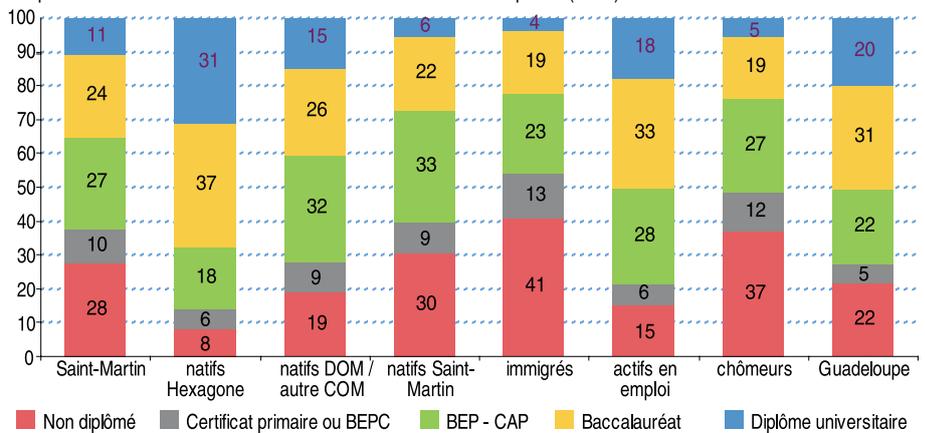
Lecture : 35 % des Saint-Martinois âgés de 15 à 29 ans sont scolarisés. 56 % sont actifs et 30 % déclarent occuper un emploi, 47 % des actifs se déclarent sans emploi.

Note : les personnes peuvent se déclarer actives et scolarisées à la fois.

Source : Insee, Recensement de la population 2012 - Exploitations principales.

4 38 % des 15-29 non scolarisés ne possèdent aucun diplôme ou un diplôme inférieur au niveau collège

Répartition des 15-29 ans non scolarisés selon leur niveau de diplôme (en %)



Champ : population des 15-29 ans non scolarisés.

Source : Insee, Recensement de la population 2012 - Exploitations principales.

5 62 % des Saint-Martinois de 15-29 ans en emploi sont en CDI

Statut d'emploi et catégorie socio-professionnelle des actifs en emploi de 15-29 ans (en %)

	Saint-Martin			Guadeloupe		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Non salariés	11	5	8	10	6	8
Salariés	89	95	92	90	94	92
Dont CDI	59	65	62	50	52	51
Dont emplois précaires (CDD, ...)	30	30	30	40	42	41
Agriculteurs exploitants	0	0	0	1	0	1
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	6	4	5	7	3	5
Cadres	5	3	4	5	6	5
Professions intermédiaires	16	26	21	22	34	28
Employés	31	62	47	22	51	36
Ouvriers	42	5	22	44	6	25

Champ : population des 15-29 ans actifs en emploi.

Source : Insee, Recensement de la population 2012 - Exploitation principale.

té qu'ils occupent, le niveau de qualification des jeunes actifs de Saint-Martin est bas. Ainsi, 70 % des 15-29 ans en emploi sont employés ou ouvriers (61 % en Guadeloupe), avec une proportion plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les professions intermédiaires sont peu nombreuses et seuls 4 % des jeunes saint-martinois sont cadres.

Toutefois, la précarité de l'emploi des jeunes est moins marquée à Saint-Martin

qu'en Guadeloupe, avec 62 % des 15-29 ans en emploi titulaires d'un CDI, contre 51 %. Cette proportion atteint même 65 % chez les femmes. En fait, chez les hommes comme chez les femmes, seuls 30 % des jeunes occupés ont un emploi de type CDD ou autre contrat précaire (intérim, apprentissage, emplois-jeunes, stage, etc.), soit 10 points de moins qu'en Guadeloupe. Les proportions d'emplois non salariés sont elles similaires entre les deux territoires (8 %). ■

A ctivité - Chômage

Un **chômeur**, au sens du Bureau international du travail (BIT), est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

La **part des chômeurs** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes d'une population considérée.

La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre de personnes en activité (emploi ou chômage) et la population totale parmi les 15-64 ans.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) parmi les 15-64 ans.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale parmi les 15-64 ans.

La **notion de statut** ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs occupés, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et, au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

- salariés : salariés du secteur privé, salariés de la Fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et salariés des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale ;
- non salariés : indépendants sans salarié, employeurs et aides familiaux.

D iplômes - Formation

Les **catégories de diplôme** utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme,
- CEP, brevet (aucun diplôme ou certificat d'études primaires ou brevet des collèges) ;
- CAP, BEP et équivalents (certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles ou autre diplôme de ce niveau) ;
- baccalauréat et équivalents (baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau) ;
- enseignement supérieur court (baccalauréat + 2 ans) ;
- enseignement supérieur long (diplôme supérieur à baccalauréat + 2 ans).

L'**espérance de scolarisation** est la durée moyenne d'études d'une cohorte fictive de jeunes qui seraient scolarisés de 2 ans à 29 ans. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges. Ainsi, si l'espérance de scolarisation à 2 ans est de 18 ans, un élève restera scolarisé en moyenne jusqu'à 20 ans.

Les **domaines de formation** correspondent à la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu. Ils sont constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF), qui comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Dans cette fiche et pour des raisons de représentativité, les postes correspondant à des grands domaines de spécialité ont été constitués par agrégation de domaines plus détaillés de la façon suivante :

1. Domaines disciplinaires : Formations générales - Mathématiques et sciences - Sciences humaines et droit - Lettres et arts ;
2. Domaines technico-professionnels de la production : Spécialités pluri-technologiques de la production - Agriculture, pêche, forêts et espaces verts - Transformations - Génie civil, construction et bois - Matériaux souples - Mécanique, électricité, électronique ;
3. Domaines technico-professionnels des services : Échanges et gestion - Communication et information - Services aux personnes - Services à la collectivité.

Le **taux de scolarisation** est la proportion d'élèves d'un âge déterminé inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

Niveaux de formation I et II : préparation d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 (licence, master, diplôme de grande école)

Niveau de formation III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveau de formation IV : préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau de formation V : préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP).

E mploi

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Exemples de contrats aidés :

- contrat d'apprentissage ;
- contrat de qualification ;
- emplois aidés : contrat emploi solidarité (CES), contrat emploi jeune (CEJ).

Un **emploi précaire** est un emploi provisoire. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent, à la fin de leur contrat dont la durée est souvent très courte, connaître des difficultés : chômage, parfois sans indemnité, ou inactivité. Sont concernés, les salariés dont le contrat de travail est à durée limitée : stage, apprentissage, intérim, contrat à durée déterminé (CDD), activité occasionnelle ou saisonnière...

Le terme **emploi temporaire** désigne toute forme d'emploi à durée déterminée, soit les CDD, missions d'intérim, contrats d'apprentissage, contrats de qualification, emplois aidés et stages.

La nomenclature des **Professions et Catégories Socioprofessionnelles** permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes), les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) et les professions (497 postes).

M énages

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

I ndicateurs démographiques

Le **taux annuel moyen d'évolution de la population** est calculé à partir des populations des recensements de la population de 2007 et 2012 ; $\text{taux} = (\text{pop}2012/\text{pop}2007)^{1/5} - 1$.

Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du **solde naturel** pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie si les taux de fécondité par âge observés l'année considérée demeuraient inchangés.

Le **taux de mortalité infantile** est le rapport du nombre de décès d'enfants de moins d'un an au nombre d'enfants nés vivants, calculé sur trois années. Le taux indiqué en 2013 a été calculé sur les années 2011, 2012 et 2013.

Le **taux de recours à l'IVG** des femmes âgées de 15 à 49 ans correspond au nombre d'IVG réalisées rapporté à la population des femmes de 15 à 49 ans. Le **taux de recours des mineures** concernent les IVG de moins de 18 ans, rapportées aux femmes âgées de 15 à 17 ans.

Le **taux de nuptialité** est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

P auvreté**Jeunes émancipés**

Individus des ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans.

Les quintiles de niveau de vie

Les quintiles de niveau de vie servent à répartir les ménages en 5 tranches selon le montant de leur niveau de vie. Ces tranches de ménage comptent ainsi pour 20 % de la population chacune.

Les ménages appartenant à la première tranche (appelé ménages du premier quintile) sont les ménages les moins aisés, ceux de la deuxième tranche sont appelés ménages du deuxième quintile, et ainsi de suite pour arriver à ceux de la dernière tranche aussi appelés « ménages les plus aisés ». Ils sont couramment comparés aux ménages les moins aisés dans les études sur les inégalités.

Personne de référence

Pour être « personne de référence », importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge.

B ibliographie

- « Formation et emploi », collection « Insee Référence », édition 2013.
- « Bilan Formation-Emploi », www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi, thème enseignement-éducation.
- « formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », Insee Première n° 1219, janvier 2009.
- « Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme », Dares analyses n° 13, février 2012.
- « Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans en 2012 », Dares analyses n° 073, novembre 2013.
- « Diagnostic sur l'emploi des jeunes », Rapport du conseil d'orientation pour l'emploi, février 2011.
- « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? », Ined-population 2011.
- « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », Insee avril 1997.

Coordination Christophe Basso

Contribution Lise Demougeot, Nicolas Kempf, Patrick Lapierre de Melinville,
Maud Tantin-Machecler

Directeur de Publication Didier Blaizeau

Rédaction Pierre-Adrien Bayart, Annick Couillaud, Lise Demougeot, Nicolas Kempf,
Guy Mystille, Audrey Naulin

Rédacteur en chef Béatrice Céleste

Rédacteur en chef adjoint Maud Tantin-Machecler

Couverture Typhenn Ladire

Mise en page Annick Couillaud, Maud Tantin-Machecler, Typhenn Ladire

Bureau de presse 0590 99 36 79

Insee Dossier

Guadeloupe

Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Guadeloupe

Ils sont 69 000 à être âgés de 15 à 29 ans en Guadeloupe, et autant de situations spécifiques et de rapports différents à la vie active. Étudiants et étudiantes préparant ou parfois reculant leur entrée dans la vie active, jeunes en apprentissage ou en cursus scolaire long, salariés sans diplôme ou jobeurs titulaires de BAC+5, jeunes émancipés ayant charge de famille ou jeunes vivant encore chez leurs parents, toutes et tous ont entre 15 et 29 ans.

Face à cet archipel de situations possibles qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, comprendre les grandes tendances de l'insertion sociale et professionnelle des 15-29 ans et mieux mesurer leurs parcours d'insertion est le double objectif que ce dossier permet d'éclairer. Au travers de huit thèmes propres au territoire guadeloupéen et de deux dossiers de comparaison, les préfectures de Guadeloupe et Martinique, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles & Guyane et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour dresser un état des lieux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Dossier n°8
Octobre 2016

Insee Guadeloupe

Service territorial de Guadeloupe

34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard

BP 96 - 97102 Basse-Terre cedex

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE

Rédactrice en chef adjointe : Maud TANTIN-MACHECLER

Mise en page : Annick COUILLAUD, Maud TANTIN-MACHECLER, Typhenn LADIRE

ISSN-2416-8394

© INSEE - DJSCS - Octobre 2016



Insee mobile

